



HAL
open science

Aménager le territoire par une démarche de tourisme durable : une réponse aux enjeux des sites touristiques protégés ?

Elise Maudry

► To cite this version:

Elise Maudry. Aménager le territoire par une démarche de tourisme durable : une réponse aux enjeux des sites touristiques protégés ?. Sciences du Vivant [q-bio]. 2019. dumas-02331368

HAL Id: dumas-02331368

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02331368v1>

Submitted on 24 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Année universitaire : 2018 - 2019

Spécialité/Mention : **Paysage**

Spécialisation/Parcours :

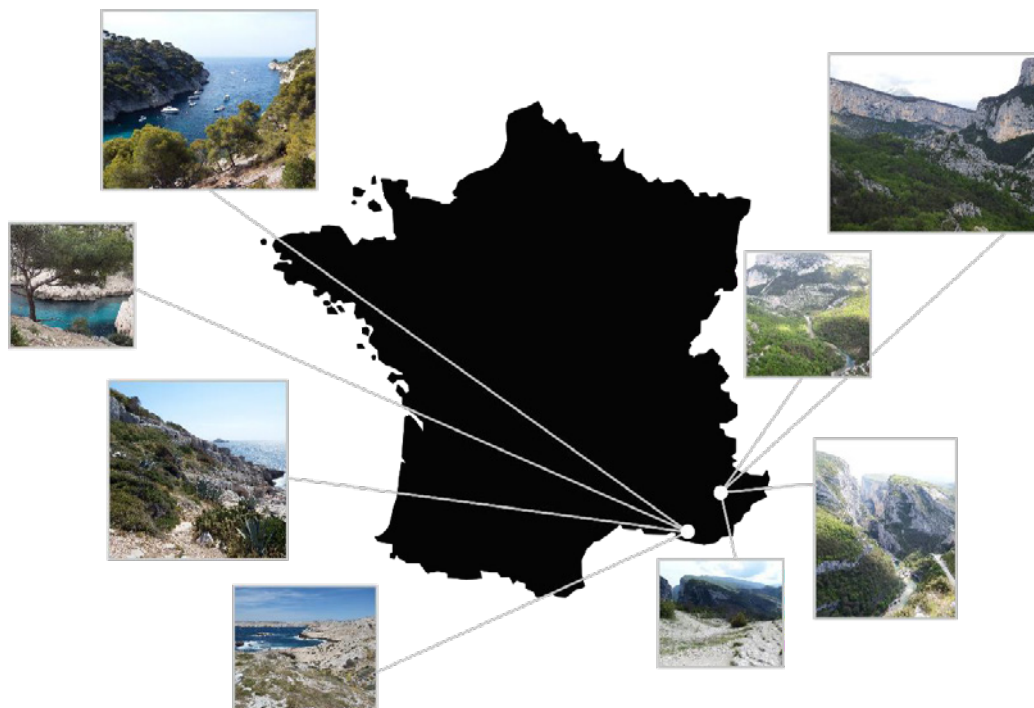
Projet de Paysage : Site et Territoire (PPST)

Mémoire de fin d'études

- d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

Aménager le territoire par une démarche de tourisme durable : une réponse aux enjeux des sites touristiques protégés ?

Par : Elise MAUDRY



Soutenu à Angers le 26 Septembre 2019

Devant le jury composé de :

Président : **Pierre-Emmanuel BOURNET**

Maître de stage : **Pierre TARDIEU**

Enseignant référent : **Chloé JARENO**

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

Fiche de confidentialité et de diffusion du mémoire

Confidentialité

Non Oui si oui : 1 an 5 ans 10 ans

Pendant toute la durée de confidentialité, aucune diffusion du mémoire n'est possible ⁽¹⁾.

Date et signature du tuteur de stage ⁽²⁾ :

A la fin de la période de confidentialité, sa diffusion est soumise aux règles ci-dessous (droits d'auteur et autorisation de diffusion par l'enseignant à renseigner).

Droits d'auteur

L'auteur⁽³⁾ **Maudry Elise** autorise la diffusion de son travail (immédiatement ou à la fin de la période de confidentialité)

Oui Non

Si oui, il autorise

la diffusion papier du mémoire uniquement⁽⁴⁾

la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

la diffusion papier et électronique du mémoire (joindre dans ce cas la fiche de conformité du mémoire numérique et le contrat de diffusion)

(Facultatif) accepte de placer son mémoire sous licence Creative commons CC-BY-Nc-Nd (voir Guide du mémoire Chap 1.4 page 6)

Date et signature de l'auteur :

Autorisation de diffusion par le responsable de spécialisation ou son représentant

L'enseignant juge le mémoire de qualité suffisante pour être diffusé (immédiatement ou à la fin de la période de confidentialité)

Oui Non

Si non, seul le titre du mémoire apparaîtra dans les bases de données.

Si oui, il autorise

la diffusion papier du mémoire uniquement⁽⁴⁾

la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

la diffusion papier et électronique du mémoire

Date et signature de l'enseignant :

(1) L'administration, les enseignants et les différents services de documentation d'AGROCAMPUS OUEST s'engagent à respecter cette confidentialité.

(2) Signature et cachet de l'organisme

(3).Auteur = étudiant qui réalise son mémoire de fin d'études

(4) La référence bibliographique (= Nom de l'auteur, titre du mémoire, année de soutenance, diplôme, spécialité et spécialisation/Option)) sera signalée dans les bases de données documentaires sans le résumé

Remerciements

Je tiens à remercier, Pierre Tardieu, qui m'a accueilli au sein de son bureau d'étude, durant 6 mois, et qui m'a partagé son expérience et sa connaissance du terrain.

Je remercie également le bureau d'étude Topo'Grafik avec lequel j'ai pu collaborer sur la maîtrise d'œuvre d'un dossier et qui a répondu à mes besoins et mes demandes.

Merci au Parc National des Calanques et au Parc Naturel Régional du Verdon, en particulier à Fabienne Galleras et Jean Carmille pour leur réactivité et leur partage de renseignements concernant les sollicitations que j'ai pu effectuer à leur égard.

J'adresse également un très grand merci à Chloé Jareno, qui m'a suivie, aiguillée et conseillée tout au long de ce mémoire. Son rôle de tutrice et ses apports m'ont été très précieux à toutes les étapes.

Je remercie aussi avec une attention particulière, Quentin, pour son aide et son soutien tout au long de la réflexion et de la rédaction.

Enfin un grand merci à ma famille pour avoir répondu présent dans les derniers moments.

Sommaire

Glossaire

Abréviations

Liste des Illustrations

Liste des Annexes

Introduction 1

I. Le tourisme, de ses prémices vers une pratique plus durable 3

A. L'origine du tourisme et son évolution jusqu'à l'apogée de cette activité devenue accessible à tous, du XVIIIème au XXème siècle 3

1. L'émergence du tourisme 3

2. Le tourisme de masse, une pratique accessible au plus grand nombre 4

3. L'aménagement, transformation radicale au profit de l'accueil touristique 5

B. Une prise de conscience mondiale sur l'écologie et le besoin de préservation de l'environnement dès la fin du XXème siècle 6

1. Les effets négatifs du tourisme sur le territoire 6

2. Les débuts du changement de la pratique touristique 6

3. L'apparition du développement durable et son adaptation au tourisme 7

C. Le tourisme durable, une réponse à la découverte et à la préservation de sites exceptionnels 8

1. Le tourisme durable, une organisation à part entière 8

2. Les principes du tourisme durable définis par les chartes du tourisme durable 10

3. Les bonnes pratiques à adopter pour mettre en place une démarche de tourisme durable ... 12

II. L'aménagement, une réponse aux enjeux de valorisation et de préservation des sites touristiques « protégés » 14

A. Les enjeux des Parcs Nationaux et Parcs Naturels Régionaux 14

1. Les démarches Parc National et Parc Naturel Régional 14

2. Programmes et objectifs de protection du Parc National des Calanques et du Parc Naturel régional du Verdon 16

3. Leurs politiques de préservation et d'aménagement 17

B. Les problématiques engendrées par la pratique d'activités 19

1. La problématique pédologique 19

2. La problématique floristique 20

3. L'importance de la fréquentation 22

C. L'aménagement, une réponse à ces problématiques 23

1. Les objectifs des aménagements 23

| | |
|--|----|
| 2.Les contraintes de mise en œuvre | 24 |
| 3.Les techniques d'ouvrages..... | 26 |

III.Comprendre le territoire, la clef de son aménagement..... 28

A.Les multiples facettes du métier de paysagiste 28

| | |
|--|----|
| 1.Le paysagiste observateur | 28 |
| 2.Un rôle de médiateur | 29 |
| 3.Aménager, une mission incontournable | 29 |

B.Le paysage emblématique des sites touristiques du Verdon et des Calanques .. 30

| | |
|--|----|
| 1.Un regard tourné vers les composantes du paysage | 30 |
| 2.L'appropriation du paysage par les usagers..... | 32 |
| 3.La valeur accordée à ces paysages | 33 |

C.L'adaptation de l'aménagement par l'analyse du paysagiste..... 34

| | |
|---|----|
| 1.Travailler avec les caractéristiques du paysage | 34 |
| 2.Etudier les usages des sites..... | 35 |
| 3.S'adapter aux composantes des lieux | 36 |

Conclusion..... 39

Bibliographie 40

Autres Références Bibliographiques 41

Sitographie 42

Glossaire

1 Ecoumène touristique : L'ensemble des lieux utilisés à des fins touristiques. [I]

2 Sea, sun, sand and sex : Cette expression a pris sa place lors du développement du tourisme de masse où les classes aisées et moyennes pouvaient accéder aux vacances. L'impact environnemental de la pratique à cette époque n'était pas pris en compte même s'il était très important, ce que dénonce à juste titre cette expression lorsqu'elle est utilisée aujourd'hui. (J. Jafari, 2002)

3 Produits de niche : C'est un produit ou service très spécialisé disponible seulement dans un marché étroit. [II]

4 Espèce patrimoniale : Les espèces patrimoniales représentent l'ensemble des espèces protégées, menacées et rares. Ce statut n'est pas légal, il s'agit des espèces estimées importantes pour des raisons scientifiques, écologiques ou culturelles les scientifiques ou conservateurs. [III]

5 Hot Spot : Un « hot spot » ou « point chaud de biodiversité » qualifie un territoire présentant un nombre élevé d'espèces endémiques et ayant déjà subi une dégradation importante de son habitat d'origine. [IV]

6 Espèce endémique : Une espèce végétale endémique est une espèce originaire de l'habitat dans lequel elle se trouve et dont son aire de répartition est limitée à cet habitat seulement.

7 Sente : Une sente est un petit sentier. [V]

8 Espèces exotique : Une espèce est dite exotique lorsqu'elle a été introduite volontairement ou involontairement dans un habitat et dont son développement menace les autres espèces présentes.

9 Phrygane : La phrygane correspond à l'habitat « Phryganes ouest-méditerranéennes des sommets de falaise (Astragalo-Plantaginetum subulatae) » définit dans l'EEIN2000. Cet habitat présente une végétation basse dominée par la plante endémique « Astragale de Marseille ». Elle est accompagnée de nombreuses autres espèces protégées. La morphologie de cet habitat le rend particulièrement soumis au piétinement, il est donc souvent dégradé alors qu'il représente un enjeu écologique majeur. (Symbiodiv, 2019)

10 Pierre sèche : La maçonnerie en pierres sèches (dite aussi maçonnerie à sec, maçonnerie sèche ou encore plus familièrement la pierre sèche) est une technique de construction consistant à assembler, sans aucun liant, des blocs, pierres, dalles, bruts ou ébauchés, pour réaliser un ouvrage. [VI]

11 Réversible : Un aménagement est réversible lorsqu'il respecte l'espace dans lequel il est construit, sa technique de mise en œuvre doit « permettre de l'enlever lorsque celui n'est plus justifié avec comme objectif de maintenir ou d'augmenter la qualité environnementale » [VII] du lieu utilisé.

12 Poches de régénération : Les poches de régénération sont des espaces mis en défens par une barrière physique pour assurer le développement et le renouvellement d'espèces dans ces zones dégradées.

Abréviations

CETD : Charte européenne du Tourisme durable

DATAR : Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale

DD: Développement Durable

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EIN2000 : Evaluation des Incidences au titre Natura 2000

FVT : Flux Vision Tourisme

OGS : Opération Grand Site

OMT : Organisation Mondiale du Tourisme

PN : Parc National (Parcs Nationaux)

PNR : Parc Naturel Régional (Parcs Naturels Régionaux)

Liste des Illustrations

| | |
|--|----|
| Figure n°1 : Ile du Frioul au lavis - Source : Elise Maudry, 2019..... | 2 |
| Figure n°2 : Frise de l'évolution touristique de son origine à la moitié du XX ^{ème} siècle - Source : Elise Maudry, 2019 | 4 |
| Figure n°3 : Frise de l'évolution touristique de la seconde moitié du XX ^{ème} siècle - Source : Elise Maudry, 2019 | 5 |
| Figure n°4 : Frise de l'évolution de la pensée concernant la durabilité du tourisme - Source : Elise Maudry, 2019 | 9 |
| Figure n°5 : Acteurs concernés par le tourisme aux alentours des espaces protégés - Source : Euro parc Fédération, 2008 | 12 |
| Figure n°6 : Organisation de la démarche de projet du PN des Calanques et du PNR du Verdon - Source : Elise Maudry, 2019 | 18 |
| Figure n°7 : Roche creusée par l'érosion du sol - Source : Topo*grafik Hannes Banzhaf, 2019 | 19 |
| Figure n°8 : Eboulis et disparition de marquages de sentes - Source : Topo*grafik Hannes Banzhaf, 2019..... | 19 |
| Figure n°9 : Sol instable, absence de végétation - Source : Topo*grafik Guillaume Laulan,2019..... | 19 |
| Figure n°10 : Erosion du sol autour des racines des Pins - Source : Topo*grafik Guillaume Laulan, 2019 | 20 |
| Figure n°11 : Roches fragmentées présentant des risques de déchaussement - Source : Topo*grafik Hannes Banzhaf, 2019 | 20 |
| Figure n°12 : Multitude de sentes accédant au belvédère du Point Sublime - Source: Elise Maudry, 2019 | 21 |
| Figure n°13 : Recherche d'accès à la mer, île du Frioul - Source : Elise Maudry, 2019 | 21 |
| Figure n°14 : Recherche d'accès le plus court, Mont-Rose - Source : Elise Maudry, 2019 | 21 |
| Figure n°15 : Divagation liée à l'envie de marcher au bord de l'eau, Callelongue - Source : Elise Maudry, 2019 | 21 |
| Figure n°17 : Les principaux usages du public dans les Calanques - Source : Altimax, 2018..... | 22 |
| Figure n°16 : Végétation se développant de manière nanifiée, Marseilleveyre - Source : Topo*grafik Hannes Banzhaf, 2019 | 22 |
| Figure n°18 : Fréquentation du PNR du Verdon selon la saison - Source : Parc Naturel Régional du Verdon, 2013 | 23 |
| Figure n°19 : Croquis représentant l'intégration paysagère d'un emmarchement en pierre sèche à Morgiou - Source : Topo*grafik Hannes Banzhaf, 2019..... | 25 |
| Figure n°20 : Croquis représentant l'intégration paysagère d'un mur de soutènement en pierre sèche à Morgiou - Source : Topo*grafik Hannes Banzhaf, 2019..... | 26 |
| Figure n°21 : Grille analysant la réponse des aménagements par rapport aux problématiques des sites - Source : Elise Maudry, 2019 | 27 |
| Figure n°22 : Calanque de Port Pin au lavis - Source : Elise Maudry, 2019 | 31 |
| Figure n°23 : Plage de la calanque de Sugiton en juin 2019 - Source : Elise Maudry, 2019 | 32 |
| Figure n°24 : Groupe de randonneur à Sugiton en mai 2019 - Source : Elise Maudry, 2019 | 32 |
| Figure n°25 : Grille de lecture des composantes du paysage des Calanques - Source : Elise Maudry, 2019..... | 34 |
| Figure n°26 : Public du Parc National des Calanques en 2017 - Source : Flux Vision Tourisme, 2018..... | 36 |
| Figure n°27 : Origine géographique de la clientèle du Parc Naturel Régional du Verdon - Source : Parc Naturel Régional du Verdon, 2013 | 36 |

Liste des Annexes

- ANNEXE 1** : Charte du tourisme durable - Source: Conférence mondiale du tourisme durable, Charte du Tourisme Durable, Annexe 1, 1995
- ANNEXE 2** : Enjeux et objectifs de la charte du Parc National des Calanques - Source: Parc National des Calanques, Charte du Parc National, 2012
- ANNEXE 3** : Axes de développement et orientations de la charte du Parc Naturel Régional du Verdon
Source: Parc Naturel Régional du Verdon, charte 2008 - 2020, 2008
- ANNEXE 4** : Recensement de la flore protégée présente sur le site de Marseilleveyre - Source: Sym.. biodiv, Etude d'évaluation des incidences du projet de restauration de sentiers du Parc .. National des Calanques au titre Natura 2000,2019
- ANNEXE 5** : Enjeux floristiques présents sur le site de Marseilleveyre - Source: Symbiodiv, Etude d'évaluation des incidences du projet de restauration de sentiers du Parc National des ... Calanques au titre Natura 2000,2019
- ANNEXE 6** : Fiches descriptives de techniques d'ouvrages - Source: Bureau d'étude ECO, Fiches de techniques d'ouvrages pour l'aménagement des sentiers dans le cadre de la mission ... Life Habitats Calanques,Elise Maudry, 2019

Introduction

« Le tourisme est l'industrie qui consiste à transporter des gens qui seraient mieux chez eux, dans des endroits qui seraient mieux sans eux. » Jean Mistler

Le tourisme est défini selon l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) comme un « *phénomène social, culturel et économique impliquant le déplacement de personnes vers des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour des raisons personnelles ou professionnelles. Ces personnes sont appelées des visiteurs et peuvent être des touristes ou des excursionnistes, des résidents ou des non-résidents. Le tourisme se rapporte à leurs activités, qui supposent pour certaines des dépenses touristiques.* » [1] Voyager, découvrir sont des actions nécessaires au quotidien de chacun pour s'épanouir en particulier dans notre société où les vacances et si possible le tourisme sont des moyens de lâcher prise. En 2017, environ 75% de la population française est partie en vacances en France et/ou à l'étranger avec un nombre moyen de plus de 5 voyages par personne et par an. (Direction générale des entreprises, 2018). Cette activité est très présente dans notre culture ce qui n'a pas toujours été le cas.

Le tourisme a connu plusieurs transformations depuis son invention au XVIIIème siècle. Il est possible de distinguer trois grandes périodes. La première est celle de sa création à l'heure de la révolution industrielle. Au XIXème siècle, il était réservé à une catégorie sociale aisée. La deuxième période a débuté au milieu du XXème siècle. A cette époque, la pratique s'est généralisée pour devenir accessible à une grande majorité de la population grâce aux congés payés, au développement des transports et à d'autres inventions comme le guide touristique ou le tour operating. (Violier, 2016) Le tourisme arrive à son apogée grâce à différentes évolutions, mais il subit encore des changements sous l'influence d'une modification de la vision de la nature et de la valeur qui lui est accordée. Par cette nouvelle pensée, émergeant depuis plusieurs années, une troisième période se dessine. Le tourisme ne correspond plus simplement au profit de la beauté et des atouts de l'écoumène touristique¹ mais également au respect et à la préservation des lieux.

La mise en tourisme des sites repose sur une diversité de facteurs, souvent « ancrés » dans les territoires tels que la « matière première » inhérente au site (ressource naturelle ou paysagère attractive) et les atouts reçus en héritage (patrimoine historique riche, paysage façonné par l'homme). L'intervention humaine, quant à elle, vise à faire émerger des artefacts destinés à stimuler la venue de touristes (hébergements, infrastructures de transport). De nos jours, cette intervention est mesurée et son but est d'obtenir des répercussions positives sur les sites touristiques. (Le Gargasson, Messaoudi, Leriche, 2017) L'objectif du tourisme n'est plus simplement de jouir de la beauté des paysages mais d'en observer et d'en préserver la richesse. Tout le monde a un jour été touriste et a déjà voyagé dans un but personnel ou professionnel mais cette pratique du tourisme ne cherche pas à porter atteinte aux lieux touristiques.

L'évolution de la pensée concernant la pratique touristique s'est faite grâce à la sensibilisation de la population au développement durable. Celui-ci doit répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre les générations futures à répondre aux leurs. Il prend en compte les aspects environnementaux, économiques, sociaux et culturels mais ces aspects doivent-ils également être pris en compte pour permettre la préservation des lieux touristiques ? Leur valorisation ne doit pas être compromise, mais comment et par quels moyens ? Une question particulièrement prégnante dans le cas de tous les sites touristiques et à fortiori dans celui des sites touristiques protégés qui seront traités dans les pages suivantes.

L'objet de la réflexion qui suit dans ce mémoire est de déterminer « **En quoi aménager le territoire par une démarche de tourisme durable peut-il permettre de répondre aux enjeux des sites touristiques protégés ?** »

Qu'est-ce que le tourisme durable et permet-il de répondre à des enjeux de valorisation et de préservation de ces sites touristiques ?

Quel est le rôle et comment le paysagiste peut-il travailler sur la mise en œuvre d'aménagements répondant aux objectifs du tourisme durable ?

L'application de cette problématique s'appuiera sur des territoires protégés en particulier ceux du Parc National (PN) des Calanques et du Parc Naturel Régional (PNR) du Verdon sur lesquels j'ai pu observer et participer à une démarche d'aménagement et de valorisation durant les six derniers mois passés au sein du Bureau d'étude, Etude Concept Outdoor (ECO). J'ai travaillé en collaboration avec Pierre Tardieu, gérant d'ECO, sur divers projets dans les Alpes Maritimes, les Alpes de Haute-Provence, les Hautes-Alpes et les Bouches-du-Rhône, départements sur lesquels s'étend le rayon d'action de l'agence.

Son expertise et sa technique en matière d'aménagements d'espaces naturels m'ont été transmises durant toute cette expérience professionnelle. La réflexion apportée à chaque projet est de respecter la valeur du site et de la rendre accessible à un public le plus diversifié possible tout en préservant au maximum sa richesse. Par cette expérience j'ai pu constater que tous types de lieux peuvent être aménagés par une mise en tourisme mais certains ont un rôle emblématique dans la notoriété touristique de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. En ce sens, les Gorges du Verdon et les Calanques entre Marseille et Cassis ont attisé et nourrit ma réflexion en matière d'aménagements touristiques. Ces sites ont chacun une identité locale et une réputation très importante. Ils subissent des affluences quotidiennes abondantes par conséquent il est impossible de restreindre leur accès et donc nécessaire de l'aménager de manière à préserver cette image de rêve qu'ils renvoient.

L'aménagement de ces lieux symboliques de vacances, de plaisir, de balade ou encore de « far niente » subit donc certaines contraintes en particulier dues à ces activités pratiquées. A travers ce mémoire et plus particulièrement cette problématique, j'ai voulu comprendre en quoi l'aménagement peut-il être une réponse aux problématiques de jouissance des sites touristiques. Tout au long de ma réflexion, je me suis penchée sur la question de durabilité de cette pratique du tourisme et donc sur la réponse à apporter pour concilier profit et préservation des lieux.

Le déroulé suivant tente de répondre à ce questionnement. Une première partie reprend un historique global du tourisme permettant de comprendre son initiation, son évolution jusqu'à nos jours et son tournant vers une pratique plus durable. La deuxième partie présente le contexte des deux sites d'études et leurs enjeux en tant que Parc National et Parc Naturel Régional puis elle se poursuit sur la réponse de l'aménagement adapté aux besoins de ces deux sites. Enfin la troisième partie précise la place, le regard du paysagiste et le rôle qu'il a à jouer dans ce type de mission, et évoque la validation ou non de l'adaptation du tourisme durable en tant que réponse aux enjeux des sites protégés.



Figure n°1 : Ile du Frioul au lavis - Source : Elise Maudry, 2019

I. Le tourisme, de ses prémices vers une pratique plus durable

L'histoire du tourisme est ponctuée de plusieurs grandes étapes. Les propos suivants reprennent celles-ci. L'objet est une mise en contexte de la pratique touristique depuis ses débuts jusqu'à son évolution vers un procédé durable évoqué tout au long du mémoire.

A. L'origine du tourisme et son évolution jusqu'à l'apogée de cette activité devenue accessible à tous, du XVIIIème au XXème siècle

1. L'émergence du tourisme

La notion de tourisme apparaît à l'aube de la révolution industrielle, au XVIIIème siècle. Ce phénomène sociétal a évolué en parallèle de différentes transformations et inventions. La première et la plus significative est celle de l'organisation quotidienne où de plus en plus de temps est accordé aux tâches routinières, ce qui engendre un besoin de distraction pour les populations. Ensuite, les évolutions manufacturières émergeant à cette époque génèrent des conditions économiques, industrielles et sociales tournées vers l'accessibilité aux loisirs. Le XVIIIème siècle marque les prémices du tourisme à proprement parlé. Il n'est pas encore possible de parler de révolution touristique car cette pratique est toujours réservée à une catégorie sociale aisée partant en villégiature, hébergée en auberge, châteaux ou encore chez de la famille ou des amis. (Vioilier,2016)

Au début du XIXème siècle, le chemin de fer est inventé mais les touristes ne se l'approprient que vers 1850 pour remplacer la traction hippomobile. En effet, ce changement est le point de départ de ce que nous pouvons nommer, la première révolution touristique. (Violier 2016) L'hôtel a remplacé les auberges et l'émergence de dizaines de lotissements inspire la première « station », Arcachon en est l'exemple même. Bousculé par Emile Perreire, ce lieu est passé du stade de petite villégiature bordelaise à celui de station mondaine en seulement trois ans (de 1849 à 1852). Auparavant, quelques villas étaient construites chaque année, mais dès la fin du XIXème siècle, les « stations thermales » ou « balnéaires » sont nées et ont permis l'accueil d'un grand nombre de touristes par l'édification d'une multitude d'hôtels toujours implantés face à la mer. (Violier,2016) Les vacances sont un moyen d'oublier la routine du quotidien pour vaquer à d'autres activités telles que les loisirs, les jeux de cartes, le sport ou encore la détente en bord de plage. Néanmoins, il est nécessaire d'avoir à minima tout le confort habituel. Les occupations journalières ne sont pas liées à la promenade ou à la découverte de lieux mais simplement au profit des activités présentes sur site : varier les plaisirs entre hôtel, restaurant et bord de mer. A cette époque les déplacements en période de vacances sont très restreints hormis pour aller sur le lieu de destination. Ceci est la conséquence de l'état d'esprit des populations mais également des trajets qui se font principalement par la voie de chemin de fer.

L'élargissement social de cette activité touristique se produit dès la deuxième moitié du XIXème siècle. La création des congés payés en 1936 a permis de poursuivre cette évolution. Cette avancée politique représente une progression majeure pour la société et un tournant essentiel dans le développement du tourisme. En effet garder une rémunération tout en bénéficiant de temps-libre n'aurait pas été imaginable quelques années auparavant. Ce progrès a permis au plus grand nombre d'accéder au voyage. Comme l'explique Philippe Violier, « *Toutes ces innovations ont caractérisé le passage de l'activité touristique réservée à une minorité d'aristocrates et de grands bourgeois rentiers* » (2016) à une activité touristique accessible à la majeure partie des travailleurs. Ainsi la mutation du système touristique est en plein essor durant cette époque, comme le montre la figure n°2, ci-après, reprenant les grandes phases de cette période. Mais certaines innovations restent encore à venir pour aboutir à une activité dite de masse.

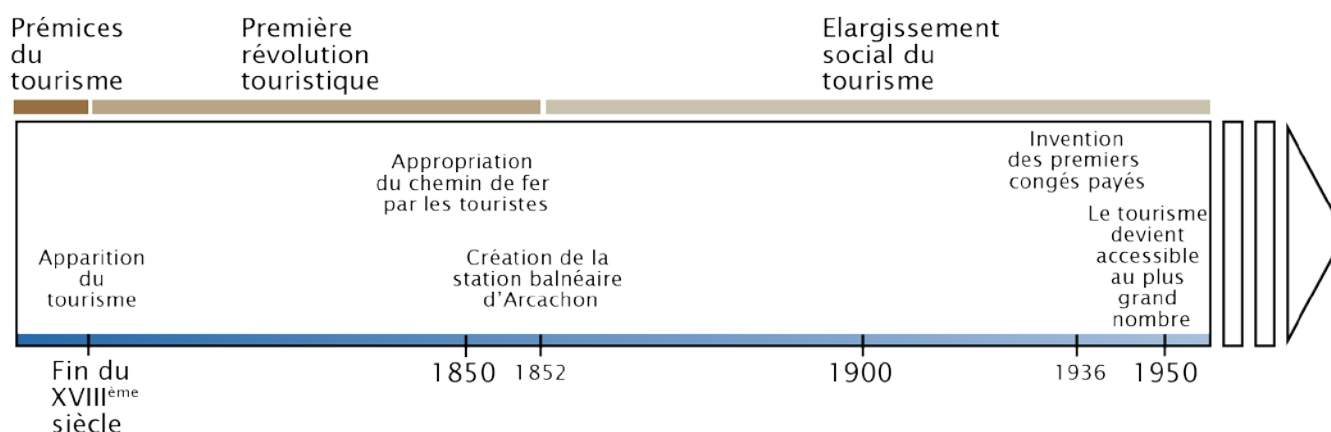


Figure n°2 : Frise de l'évolution touristique de son origine à la moitié du XX^{ème} siècle - Source : Elise Maudry, 2019

Ces grandes évolutions ne se font pas à des dates clefs mais résultent de la mise en relation de plusieurs faits dont leurs significations, pour aboutir à ces changements, sont grandissantes les unes par les autres. (Violier, 2016)

2. Le tourisme de masse, une pratique accessible au plus grand nombre

L'expression « tourisme de masse » est liée à la croissance du nombre de pratiquants. Ce phénomène post Seconde Guerre mondiale, évolue en parallèle de la production et de la consommation de masse présentes à cette époque. « *Tout comme dans l'industrie manufacturière les produits touristiques se standardisent face à cette demande croissante, indifférenciée et uniforme (création de villages vacances, voyages à forfait).* » (Le Gargasson, Messaoudi, Leriche, 2017)

La deuxième moitié du XX^{ème} siècle est caractéristique de cette demande touristique. Le tourisme ne cesse d'augmenter. L'expansion de cette activité sans prise de conscience ni limite s'est étendue entre les années 1950 et 2000. En 50 ans, le nombre de touristes internationaux est passé de 25 millions à 700 millions soit une croissance moyenne de 6% par an. En France, le taux de départ en vacances passe de 31% en 1951, à 62% en 1999 soit de 10 millions de Français à 35 millions. (Le Gargasson, Messaoudi, Leriche, 2017), (Insee, 2005)

Ce type de tourisme se concentre principalement sur des lieux de vacances attractifs, où la diversité des paysages est prégnante. A ce moment-là, les littoraux sont les lieux les plus convoités pour y pratiquer un tourisme balnéaire d'où naît l'expression du « 4 S », sea, sun, sand and sex².

La richesse des ménages augmentant, leurs dépenses pour le tourisme suivent cette tendance. Toutefois d'autres évolutions permettent de favoriser l'importance de l'activité touristique, les moyens de communication connaissent des progrès considérables au XX^{ème} siècle. Le bateau, l'automobile, et les avions se sont démocratisés et ont permis de voyager plus librement et plus loin. Ainsi l'écoumène touristique a considérablement augmenté. En outre, « le tourisme de masse a contribué à faire entrer les territoires dans un processus de transformation des lieux. » (Le Gargasson, Messaoudi, Leriche, 2017) Tous les territoires veulent valoriser leurs propres ressources, naturelles, culturelles, patrimoniales ou encore génériques ou spécifiques mais parfois au dépend de leur préservation. Ces mises en tourisme sont encouragées par le gouvernement. Le tourisme devient ludique et artificiel et s'adapte au mode de consommation des vacanciers. Des aménagements sont alors nécessaires pour améliorer l'offre en termes d'équipements et de services. Ces nouvelles aspirations touristiques datent des années 1960, 1970, où se créent les plans d'aménagement touristique du littoral et de la montagne. Le début de l'attractivité touristique et culturelle de la France découle de ces adaptations du territoire aux nouvelles pratiques mais ces dernières engendrent de fortes pressions sur les espaces en question. (G. Ruiz, 2014)

Comme l'exprime Messaoudi, Le Gargasson et Leriche, « *L'élargissement considérable du nombre de voyageurs et de l'éventail des pratiques impacte toutes les catégories de lieux, centraux ou périphériques, comme en atteste le développement du tourisme urbain partout dans le monde* », mais parfois ces aménagements transforment les territoires de manière très importante par rapport à leur identité originelle.

3. L'aménagement, transformation radicale au profit de l'accueil touristique

Les aménagements touristiques encouragés au XX^{ème} siècle par les pouvoirs publics permettent l'accueil d'un flux important de touristes dans un même site. Les premiers aménagements voient le jour dès 1963, par la mission Racine rattachée à la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), créée par le Général de Gaulle et Georges Pompidou. Elle rassemble tous les ministères et les personnes compétentes, nécessaires à la création de stations balnéaires. Cette équipe composée de fonctionnaires, architectes, urbanistes et ingénieurs réalise des études sur les milieux, le climat, la faune, la flore, la circulation potentielle engendrée et l'accueil du tourisme de masse. (Direction régionale des affaires culturelles d'occitanie, 2018) Par ce biais, s'est mis en place un plan d'urbanisme d'intérêt régional validé directement par l'état pour aménager 6 stations balnéaires sur la côte méditerranéenne : La Grande Motte, Port Camargue, Le Cap d'Agde, Gruissan, Port Leucate et Port Barcarès. Les actions d'aménagements consistent à construire environ 1000 logements avec des styles architecturaux variables selon chaque station balnéaire ne favorisant pas l'insertion paysagère des bâtiments. Au-delà de l'intégration paysagère, ces aménagements n'obtiennent pas non plus une bonne note au niveau écologique. L'assèchement des marécages, la démolition de toute la région, le creusement des ports et la création d'autoroutes, voies express et doubles voies d'entrée dans chaque station sont autant d'actions irréversibles pour le territoire. (Direction régionale des affaires culturelles d'occitanie, 2018) Ces infrastructures d'équipement et d'hébergement visent à attirer et faire face au flux touristique sans se poser la question de la relation entre pérennité des espaces naturels et offre touristique. (P-C. Pupion, 2010)

Semblable à l'aménagement de ces stations balnéaires méditerranéennes, les Gorges de l'Ardèche subissent également de grandes transformations durant cette seconde moitié du XX^{ème} siècle. Pour répondre au développement touristique de la région, la création d'une route surplombant les gorges a été aménagée. Elle offre aux visiteurs des points de vue sur l'intérieur du canyon. Ouverte en 1969, elle combine des critères esthétiques et pratiques en captant le flux touristique provenant de la vallée du Rhône et en desservant tous les villages situés sur le plateau. (M. Duval, 2008) Par cet aménagement de grande envergure, le tourisme patrimonial régional est développé mais le paysage est également considérablement transformé.

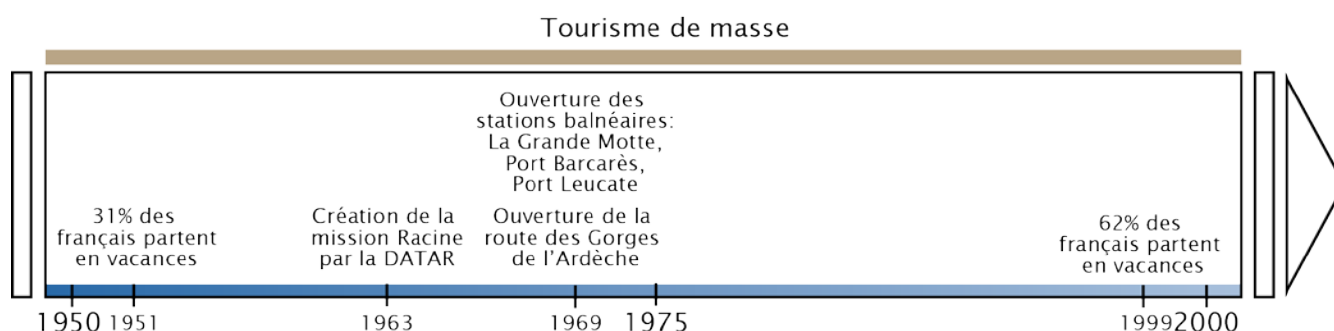


Figure n°3 : Frise de l'évolution touristique de la seconde moitié du XX^{ème} siècle - Source : Elise Maudry, 2019

Dans ce contexte particulier d'aménagement touristique, la réflexion et l'action sont davantage orientées comme des moyens de développer le territoire et d'en contrôler son activité touristique quitte à le transformer et non de créer un outil de protection de la richesse naturelle et de ses paysages. La figure n°3, ci-dessus, montre ces grandes étapes de développement du territoire au XX^{ème} siècle.

La vision concernant la préservation des milieux ne fait son apparition que des années plus tard avec la sensibilisation des populations aux problématiques écologiques.

B. Une prise de conscience mondiale sur l'écologie et le besoin de préservation de l'environnement dès la fin du XXème siècle

1. Les effets négatifs du tourisme sur le territoire

La pratique touristique est le reflet de l'évolution sociétale, la fin du XXème siècle est alors un tournant pour cette activité. Les goûts des consommateurs évoluent vers une pratique touristique différenciée et originale, le tourisme s'ouvre vers de nouveaux espaces et les territoires trouvent de nouvelles opportunités de développement. « *Implicitement, l'hypothèse est que, dans le contexte de la mondialisation chaque territoire, aussi reculé soit-il, est à même de proposer des ressources « Spécifiques » (par opposition aux ressources « génériques ») susceptibles d'attirer des touristes dont les goûts, diversifiés à l'extrême, sont insatiables.* » (Le Gargasson, Messaoudi, Leriche, 2017) Le tourisme devient alors possible partout même dans des lieux à l'accès difficile : déserts chauds, altitudes extrêmes ou encore quartiers défavorisés, banlieues des villes françaises, favelas du Brésil... Chaque lieu est source de gain financier grâce à cette diversité paysagère mais il s'avère coûteux pour la qualité des territoires en question. L'interrogation sur les problèmes de détérioration de l'environnement physico-naturel et socio-culturel des milieux commence alors à se poser.

Les territoires les plus convoités restent ceux qui répondent au mieux aux pratiques touristiques en offrant à bas coût des infrastructures permettant un accueil de masse. Cependant l'ampleur de la pression touristique est difficile à mesurer. Les impacts du tourisme sur les territoires fréquentés suivent le volume proportionnel ou exponentiel du flux touristique. (Le Gargasson, Messaoudi, Leriche, 2017) En effet, des chercheurs ont travaillé sur des modèles de mesure de capacité de charge touristique combinant les paramètres qualitatifs et quantitatifs et permettant de mettre en exergue les limites au-delà desquelles le tourisme n'est plus viable pour le milieu. « *Pour chaque site, il existerait un seuil limite au-delà duquel la quantité de touristes n'est plus supportable pour le territoire.* » (Le Gargasson, Messaoudi, Leriche, 2017)

Certes, le tourisme a des retombées positives au niveau culturel et économique, et il apporte une valeur ajoutée au territoire mais il a aussi des conséquences négatives sur l'environnement physico-naturel et socio-culturel : il peut parfois avoir des effets irréversibles sur une dégradation prématurée des sites. L'idée de trouver un équilibre entre valorisation et préservation des sites persiste mais ne s'est pas posée avant les années 1990. (Le Gargasson, Messaoudi, Leriche, 2017)

Depuis cette époque, un tourisme que l'on appelle « tourisme post-fordiste » souhaite une offre plus variée en termes d'activités et de découvertes mais il se veut également plus attentif aux conditions sociales et environnementales des sites pratiqués. Des produits de niches³ sont également demandés en plus des produits de masse, ainsi de nouveaux types de tourisms apparaissent : les tourisms urbain, culturel, d'aventure ou encore alternatif. (Le Gargasson, Messaoudi, Leriche, 2017) Il faut alors penser à organiser le tourisme, le contrôler et l'orienter sans le limiter pour ne pas déplaire au public. Des mesures sont donc à prendre en compte pour pérenniser l'activité et protéger les sites.

2. Les débuts du changement de la pratique touristique

« *Il est incontestable qu'au cours des 250 dernières années les paysages français ont été bouleversés sous les effets du développement économique et des infrastructures avant d'être appréhendés en tant que tels indépendamment des ressources (faunistiques, floristiques et abiotiques) qu'ils abritent ou qui les composent.* » (J-M. Breton, 2012) Les textes de lois et systèmes de protection Montagne et Littoral, élaborés dans les années 1980 participent à l'aménagement et à la transformation des territoires avec la création de stations de sports d'hiver et de stations balnéaires, tout en limitant de futures extensions et en protégeant certaines zones sensibles. Des structures de gestion liées à ces protections sont également créées à cette époque: conservatoire du littoral, parcs nationaux et régionaux. Celles-ci s'adaptent à des aires protégées restreintes. (G. Ruiz, 2014) La loi paysage du 8 janvier 1993 est élargie à la protection du

paysage en tant que tel en prenant en compte sa valeur intrinsèque, esthétique, écosystémique, biologique et culturelle, ouvrant la voie vers une gestion et une mise en valeur des paysages. (J-M. Breton, 2012)

Pour poursuivre cette démarche de respect de l'environnement, de nouvelles réglementations, et en particulier de nouvelles chartes et labels sont créés dans les années 1990 permettant de garantir des comportements respectueux de la biodiversité et du patrimoine (charte européenne des espaces protégés, chartes pour les parcs naturels, clef verte, écolabel européen, green globe 21...). De nouveaux modes de gestion de la fréquentation touristique ou encore de déplacements pour pratiquer le territoire se développent.

Dès cette période, les opinions politiques sont de plus en plus sensibles aux richesses du territoire et, de ce fait, la clientèle touristique change ses pratiques avec par exemple l'apparition de nouvelles formes d'hébergement chez l'habitant. Les touristes cherchent à se rapprocher du monde rural et des espaces naturels durant leurs vacances. (G. Ruiz, 2014) La conservation de la biodiversité servirait donc au développement du territoire mais également à sa protection en sensibilisant la population au développement durable et à des activités respectueuses des écosystèmes et plus généralement de l'environnement. (J-M. Breton, 2012) Toutes ces nouvelles démarches découlent principalement de la sensibilisation et de la définition du développement durable (DD) évoqué en 1987 dans le rapport Brundtland.

3. L'apparition du développement durable et son adaptation au tourisme

Le développement durable est défini pour la première fois lors de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement comme un « *développement capable de satisfaire les besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* » [2]. Il prend en compte simultanément les aspects écologiques, économiques, sociaux et culturels pour préserver au mieux les ressources et développer les territoires. Selon ce concept, il s'agit de trouver un équilibre viable et cohérent en association avec les acteurs du milieu pour mettre en place des politiques et actions respectueuses de ces valeurs. (P.M Luciani, 2016)

Cette notion d'équilibre durable entre les ressources et leur utilisation par l'Homme peut se faire grâce à la prise en compte de l'ensemble des capitaux nécessaires à ce développement (air, eau, bien-être, culture, nature, argent...). « *Concilier accroissement économique, respect de l'environnement et progrès social* » sont les mots d'ordre du développement durable.

Sur le plan économique, le but est de suivre les évolutions sociétales tout en réduisant les modes de production et de consommation non durables. Sur le plan écologique, préserver l'environnement reste la directive majeure. Plusieurs comportements le permettent : réduire la pollution de l'air et de l'eau, recycler, mettre en œuvre des actions pour éviter la disparition d'espèces animales, végétales, réduire la déforestation et donc l'avancée du désert, et arrêter d'affaiblir les ressources naturelles; mais leur exécution est difficile en particulier pour les pays les moins développés où leurs priorités n'atteignent pas encore ce stade de réflexion. La part sociale du développement durable est orientée vers l'accessibilité à la nourriture et à l'eau potable pour tout le monde en prenant en compte l'accroissement potentiel de la population à 10 milliards d'individus sur la planète, en 2050. Les principes sociaux du développement durable reposent donc sur la solidarité et l'égalité au sein d'une même génération mais également pour les générations futures. (S. Camus, L. Hikkerova, J-M Sahut, 2010)

Jusqu'à aujourd'hui, au sein de la société, les principes du développement durable ne semblent pas être respectés. Le déséquilibre social et économique existe entre les individus et la richesse environnementale se réduit au fur et à mesure de l'accroissement du développement économique. Le tourisme nécessitant des ressources économiques, environnementales et culturelles n'est donc pas encore développé dans le sens de la durabilité. La pratique touristique en place jusque dans les années 2000 se révèle consommatrice d'énergie, de territoires, source de pollution et de disparités économiques, mais elle évolue de jours en jours. (S. Camus, L. Hikkerova, J-M Sahut, 2010)

Associer les notions de tourisme et de développement durable reste complexe car ces deux entités peuvent paraître opposées, notamment en prenant en compte une vision du tourisme âgée quelques dizaines d'années. Néanmoins, depuis la conférence de Rio de 1992 où près de 200 états ont adopté l'agenda 21, la question du développement durable dans le tourisme se pose et prend de l'ampleur. Des actions liées au programme adopté dans l'agenda 21 doivent être mises en place par les pays et organismes d'accueil. Le développement économique du pays doit être équilibré, la population locale doit profiter d'une contribution à son bien-être et la biodiversité doit être préservée. Les villes travaillent de plus en plus sur le développement de voies de circulations douces ou de moyens de transports écologiques pour correspondre à la demande de la population touristique, de plus en plus sensible au développement durable et de ce fait aux actions écologiques. (S. Camus, L. Hikkerova, J-M Sahut, 2010) Pour accorder les volontés politiques et citoyennes, et par conséquent les moyens de production et de consommation, il faut trouver une nouvelle forme d'organisation et de développement du tourisme. Il doit reposer sur des critères de durabilité, être supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social. Il devra donc s'intégrer au milieu naturel, culturel et humain des sites tout en garantissant leur équilibre environnemental. (P-C. Pupion, 2010) Ce processus, avec la participation de tous les acteurs, doit permettre de gérer les ressources et de garantir la préservation du capital naturel et culturel originel de la destination. (Conférence mondiale du Tourisme durable, 1995)

Le développement durable appliqué au tourisme suit les grands principes suivants :

- Exploiter de manière optimale les ressources de l'environnement
- Respecter l'authenticité socioculturelles des communautés d'accueil
- Assurer une activité économique viable et équitable envers toutes les parties prenantes [3]

L'association de ces deux termes prend également en compte les attentes des touristes. Certains parlent dès lors de tourisme durable.

C. Le tourisme durable, une réponse à la découverte et à la préservation de sites exceptionnels

Le tourisme durable est défini selon l'OMT comme «*Un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil.*» [4] Le tourisme durable est applicable à tous les sites touristiques à condition de respecter l'équilibre entre aspects environnementaux, économiques, et socioculturels. Cela permet de garantir la viabilité des milieux en question.

1. Le tourisme durable, une organisation à part entière

La notion de tourisme durable se développe à partir des années 1990. Dès 1992, au Sommet de Rio, les termes de développement durable et de tourisme sont associés mais la véritable pratique touristique est seulement évoquée pour la première fois en 1995, lors de la conférence mondiale du Tourisme durable de Lanzarote, qui permet de définir les principes du tourisme durable et une charte mondiale. [4]

Par la suite, en 1999, l'assemblée générale de l'OMT adopte le code mondial d'éthique du tourisme qui décline diverses recommandations pour guider les acteurs du territoire. Il s'agit de promouvoir la durabilité par un équilibre entre environnement, économie, social et culture. (P.M Luciani, 2016) C'est seulement en 2002, lors du sommet mondial du développement durable à Johannesburg que le tourisme durable fut reconnu comme une stratégie de gestion de protection des ressources naturelles. L'aboutissement de cette reconnaissance a lieu 10 ans plus tard, en 2012, à la conférence de Rio+20, au cours de laquelle de nouvelles réflexions sur la durabilité de l'économie, engendrées par le tourisme durable, sont évoquées comme moyen de développer le territoire. Par ailleurs, en 2004, les principes du tourisme durable ont été actualisés par le Comité de développement durable de l'OMT. Depuis la Cop 21 à Paris, en 2015, le développement durable et par conséquent le tourisme durable ne sont plus simplement des concepts mais sont devenus des moyens de mettre en œuvre des actions. (G.Ruiz, 2014) L'année 2017,

est encore plus prometteuse pour le tourisme durable car l'Organisation des Nations Unies la déclare année internationale du tourisme durable pour le développement. [5] Le but de cette proclamation est de développer le tourisme durable à l'international et donc favoriser la compréhension entre tous les peuples, mieux faire connaître l'héritage des différentes civilisations et faire apprécier davantage les valeurs inhérentes aux diverses cultures. Cette année permet alors « *d'accroître la contribution du secteur du tourisme aux piliers de la durabilité* » [5] et par conséquent, d'attirer l'attention sur les dimensions et répercussions de ce secteur souvent sous-évaluées. Cette mise en avant de la durabilité du tourisme en 2017 fait suite à la déclaration lors de la conférence Rio+20 « *qu'un tourisme bien conçu et bien organisé peut contribuer aux dimensions du développement durable et à la création d'emplois et aux débouchés commerciaux.* » [5] La figure 4 ci-dessous reprend toutes ces pensées évoluant dans le sens du développement d'une pratique touristique durable.

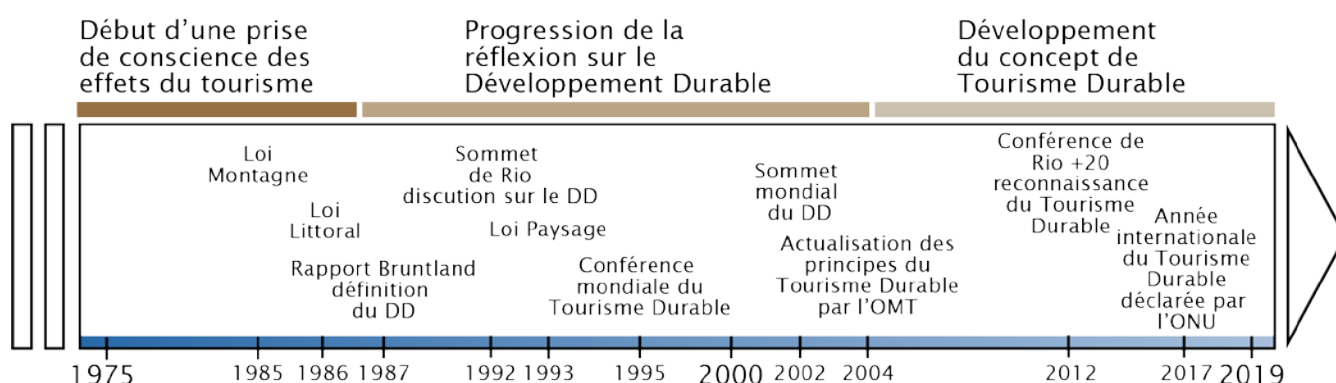


Figure n°4 : Frise de l'évolution de la pensée concernant la durabilité du tourisme - Source : Elise Maudry, 2019

L'activité touristique durable est transposable à toutes les activités touristiques, elle agit sur les comportements des consommateurs et des producteurs du secteur pour assurer le respect de l'environnement et des ressources qu'ils utilisent. Le but de cette pratique est de sensibiliser la population à produire et consommer durablement dans toute la chaîne d'offre et de demande. Ainsi, des stratégies et des politiques sont nécessaires pour tous les acteurs du territoire. Leur responsabilité porte sur beaucoup de moyens assurant cette durabilité :

- préservation de ressources naturelles et énergétiques,
- politiques d'achat de production locale,
- utilisation de transports peu polluants,
- protection de l'environnement naturel, de la biodiversité et du patrimoine culturel et social,
- mise en œuvre d'un marketing responsable
- partage équitable des retombées économiques avec les populations locales. (Colin, 2013)

Le tourisme durable suit alors de grandes instructions même si elles sont plus ou moins contrôlées. Adhérer à la charte mondiale du tourisme durable, requiert le suivi de la démarche pour les acteurs des territoires. Adhérer à la charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés résulte d'un investissement différent. Créée par la fédération EUROPARC, celle-ci représente la responsabilité des espaces protégés à adopter une manière de développer leurs actions et d'agir sur leur mise en œuvre. Lorsque les territoires adhèrent à cette charte, ces actions sont contrôlées et des prix peuvent leur être remis à chaque fin d'année leur procurant une reconnaissance.

2. Les principes du tourisme durable définis par les chartes du tourisme durable

Les deux chartes du tourisme durable sont organisées en différents principes, le respect de ceux-ci permet d'adhérer à l'une ou à l'autre. Ces deux entités prônent le tourisme durable en respectant les piliers du développement durable mais chacune à sa manière et selon diverses contraintes.

La charte mondiale du tourisme durable

La charte mondiale du tourisme durable découle de la conférence portant le même nom, réunie à Lanzarote, dans les îles Canaries en Espagne les 27 et 28 avril 1995. Les participants mettent en avant une prise de conscience globale sur l'importance du tourisme pour l'économie et du développement durable pour l'environnement. Ces idées sont évoquées à travers plusieurs points de rappel concernant les objectifs du tourisme durable :

- le tourisme est un « *élément important de développement social, économique et politique pour de nombreux pays.* » (Conférence mondiale du tourisme, 1995)
- il faut faire attention aux perspectives données au tourisme car il peut avoir des effets réversibles en contribuant de manière positive ou négative à l'évolution du territoire.
- « *la demande pour une meilleure qualité de l'environnement est croissante.* » (Conférence mondiale du tourisme, 1995)
- le tourisme peut offrir une ouverture sociale favorisant le respect pour la différence.
- il doit respecter les 4 piliers du développement durable.
- le tourisme durable doit satisfaire ses producteurs et consommateurs.
- tous les acteurs, gouvernements, pouvoirs publics et ceux du tourisme durable en particulier doivent être mobilisés et respecter au mieux les 18 principes énoncés dans la charte. (Conférence mondiale du tourisme, 1995)

Les objectifs du tourisme durable sont évoqués ci-dessus mais ils sont également détaillés en 18 principes au sein de la charte. Voici une simplification des principes énoncés dans la charte mondiale du tourisme durable, (sa version complète se trouve en annexe I) :

- 1 : le développement touristique doit être géré durablement pour garantir la préservation des ressources.
- 2 : le tourisme doit respecter les équilibres naturels, culturels et humains des sites touristiques.
- 3 : les effets de l'activité touristique sur un territoire doivent être considérés au préalable pour prévoir une adaptation ayant les meilleures répercussions possibles sur celui-ci.
- 4 : pour que le tourisme soit réellement durable, tous les acteurs à tous les niveaux doivent être pris en compte (international, national, régional, local).
- 5 : les patrimoines naturels et culturels des sites doivent être gérés de manière à mutualiser, leur préservation, leur protection et leur mise en valeur.
- 6 : les touristes et les populations locales doivent apprécier la qualité du développement accordé au territoire.
- 7 : le tourisme durable doit participer à l'économie locale de chaque lieu.
- 8 : la qualité de vie de la population et son enrichissement socio-culturel doivent être des objectifs du développement touristique.
- 9 : les actions de développement touristique doivent être entreprises par les gouvernements et les autorités en partenariat avec les populations locales.
- 10 : les profits économiques engendrés par l'activité touristique durable doivent être répartis équitablement entre les populations.
- 11 : les régions vulnérables et/ou dégradées par l'activité touristique doivent être prioritaires pour le développement d'un tourisme durable.
- 12 : le développement de formes alternatives de tourisme respectant les principes du développement durable doit être favorisé par une coopération régionale en particulier dans des zones écologiquement fragiles.
- 13 : les gouvernements, industries, autorités et ONG doivent encourager la connaissance du tourisme durable auprès des populations.

14 : la définition d'une politique de tourisme durable suppose une gestion touristique organisée entre environnement, études de faisabilité, mise en œuvre et développement de programmes de coopération.

15 : l'industrie touristique, en collaboration avec les organismes et les ONG doit assurer des programmes d'application et de respect des pratiques touristiques durables.

16 : le transport lié au tourisme est une source de pollution importante, il est donc important de prendre des mesures de réduction d'utilisation des ressources énergétiques dans les destinations touristiques.

17 : les acteurs et industries intervenant dans le développement de l'activité touristique doivent adopter des codes de conduite favorisant la durabilité.

18 : « *Toutes les mesures nécessaires pour informer et favoriser la prise de conscience de l'ensemble des parties intervenant dans l'industrie touristique [...] sur le contenu et les objectifs de la conférence de Lanzarote doivent être mises en œuvre* » (Conférence mondiale du tourisme, 1995).

Ces 18 principes énoncés ci-dessus représentent les directives à suivre pour mettre en œuvre une démarche de tourisme durable sur un territoire. L'objectif majeur de ces principes est de motiver les Etats et gouvernements régionaux à lancer des programmes d'action en accord avec la charte et permettant de développer durablement le secteur du tourisme. Suite à cette conférence et la création de cette charte, un comité de suivi a été créé pour en assurer la diffusion et veiller à son application optimale. Le but de cette organisation est donc de développer le tourisme durable dans un maximum de lieux touristiques mais n'oblige en aucun cas l'adhésion d'un organisme. Il n'en découle pas non plus de fédération ou de cotisation contrairement au fonctionnement de la charte européenne du tourisme durable.

La charte européenne du tourisme durable

La charte européenne du Tourisme durable (CETD) dans les espaces protégés a également été créée dès 1995. L'élaboration de celle-ci a été confiée à la fédération des Parcs Naturels Régionaux de France en collaboration avec les représentants des espaces protégés et les entreprises touristiques. Dès sa finalisation, la Fédération européenne des espaces protégés, EUROPARC, s'est occupée de sa gestion. (P-M. Luciani, 2016) EUROPARC représente des centaines d'autorités et des aires protégées dans 40 pays différents. Elle permet une coopération internationale œuvrant pour la gestion et la préservation des aires protégées. Elle est également reconnue comme un réseau d'espaces protégés européens permettant le partage d'expérience, la progression vers des objectifs communs et la collaboration à des projets techniques. [6]

La CETD est un outil de gestion pour la biodiversité et le développement du tourisme dans les destinations. La pratique du tourisme durable dans les aires protégées doit permettre d'obtenir une expérience de qualité pour les visiteurs et une sensibilisation à la richesse du site en question, en protégeant ses valeurs naturelles et culturelles et en soutenant l'économie et la qualité de vie du milieu.

Pour répondre à la CETD, l'espace protégé doit soumettre, à la fédération, son organisation de l'activité touristique et un programme d'actions en collaboration avec tous les acteurs du territoire sur 5 ans. Ce développement prévisionnel doit être orienté en fonction des 10 principes régissant la CETD (Europarc Fédération, 2008):

- 1 : impliquer les acteurs du territoire,
- 2 : élaborer et mettre en œuvre une politique de développement durable et un plan d'action pour le territoire,
- 3 : préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel du site,
- 4 : garantir une expérience de qualité aux visiteurs,
- 5 : avoir une communication montrant les atouts du territoire auprès des publics visiteurs, résidents et organisations touristiques,
- 6 : promouvoir les caractéristiques des sites permettant de comprendre le territoire,
- 7 : travailler sur la connaissance et l'accès aux lieux,
- 8 : assurer un soutien concernant la qualité de vie des résidents,
- 9 : accroître les bénéfices du tourisme pour l'économie locale,
- 10 : mesurer et orienter les visiteurs afin d'avoir un flux raisonnable et ne pas dégrader les sites touristiques.

Ces concepts paraissent moins contraignants que ceux évoqués dans la charte mondiale du tourisme durable mais en réalité les fonctionnements de ces deux entités sont incomparables car ce sont deux manières d'agir différentes. Les espaces protégés doivent tout d'abord être candidats pour adhérer à la CETD. Il est donc nécessaire d'accepter les 10 principes de la charte, de mettre en relation tous les acteurs du territoire présenté dans la figure n°5 ci-contre, de réaliser un diagnostic du site, d'élaborer un plan d'action sur 5 ans et de compléter la candidature à EUROPARC. La candidature est ensuite examinée par un contrôleur et un rapport d'évaluation est élaboré afin d'aider la fédération à prendre sa décision sur la remise ou non de la charte à l'espace protégé. Un renouvellement de la charte est nécessaire tous les 5 ans requérant une réévaluation et une cotisation étant donné que des frais sont à régler à chaque dépôt de candidature. (Europarc fédération, 2008)



Figure n°5 : Acteurs concernés par le tourisme aux alentours des espaces protégés - Source : Europarc Fédération, 2008

Adhérer à cette charte semble nécessiter une longue procédure mais cela procure divers avantages : l'assurance d'un développement touristique durable respecté ; une reconnaissance au niveau national et européen ; des relations avec les acteurs du territoire et organisations régionales et nationales ; des opportunités d'échanges de compétences ; la rencontre de nouvelles expériences avec potentiellement de nouvelles idées de développement à la clef ou encore une crédibilité auprès des organisations partenaires financières. (Europarc fédération, 2008)

Ces deux chartes diffèrent entièrement dans leur manière de fonctionner mais permettent pourtant toutes les deux d'acquiescer une démarche de tourisme durable. Développer une activité touristique durable peut aussi se faire sans adhérer à une charte mais simplement en mettant en place des actions respectant les principes du développement durable. Le développement durable, comme évoqué précédemment, repose sur 4 principes : écologique, social, patrimonial et économique. Ici le principe économique ne sera pas abordé car son développement nécessiterait des études statistiques complémentaires. De plus, il faudrait analyser toutes les infrastructures profitant économiquement aux sites étudiés dans la suite de cet écrit. Le but de ce mémoire est d'apporter une réflexion sur le tourisme durable en lien avec le paysage et non l'écotourisme. En outre la démarche de tourisme durable sera développée, selon ses principes écologique, sociaux et culturels, mis en oeuvre sur le territoire par des actions d'aménagement ou d'organisation.

3. Les bonnes pratiques à adopter pour mettre en place une démarche de tourisme durable

Les répercussions de la fréquentation touristique reposent sur un juste équilibre entre maîtrise des impacts et volonté de faire partager les valeurs du site. Les objectifs du tourisme durable sont d'induire des effets favorables en matière d'économie, de modes de gestion et de politiques touristiques ce qui nécessite certaines pratiques à mettre en place ou à modifier.

Pour assurer le bon développement touristique d'un lieu, il est nécessaire d'aménager la destination en accord avec ses atouts et ses valeurs. Pour cela, les acteurs du territoire doivent tous être concernés et agir ensemble.

Des exemples de pratiques touristiques durables mis en place dans certains Grands Sites sont présentés ci-après (Réseau des Grands Sites de France, 2016) :

- Equilibrer la fréquentation touristique à l'échelle d'un site est nécessaire à sa préservation en particulier lorsque certaines zones fragiles subissent une hyper concentration. Cette action peut être mise en place grâce à la diffusion de la population. Il est donc nécessaire d'élargir la, ou les, zones d'attrait touristique. Dans le cas du Marais Poitevin, la fréquentation a été répartie jusqu'aux villages.

- Avoir une offre de découverte en phase avec la demande touristique orientée vers les valeurs des lieux et donc leurs fragilités peut permettre de préserver les qualités des sites, cependant il faut mobiliser tous les professionnels de l'activité touristique pour garantir ces aspects comme dans le massif du Canigò.

- Offrir des moyens de découverte différents comme visiter par un moyen de transport original. Cela est possible dans le Marais poitevin avec une visite en barque des canaux. Un programme de valorisation du patrimoine et d'amélioration de l'accueil des visiteurs a été mis en place passant par la plantation d'arbres, l'entretien des voies d'eau, le soutien à l'élevage ou encore la requalification des petits ports dans les villages. Le réaménagement paysager des quais, passerelles, cales et embarcadères a également participé à la valorisation du patrimoine. Les professionnels ont pu être sensibilisés à l'environnement et à l'importance de la qualité de l'accueil. Encourager des initiatives novatrices, qualitatives et respectueuses de l'environnement est nécessaire pour faire évoluer durablement l'activité touristique. La démarche d'amélioration de la visite des marais passe également par un travail sur l'accessibilité et la mobilité. Une requalification du stationnement est nécessaire dans les sites touristiques pour assurer le bon déroulement de l'accueil des visiteurs.

- Assurer le partage d'une image de qualité pour les visiteurs est important. Cette vision est possible grâce à la suppression de points noirs paysagers pouvant banaliser le territoire et diminuer l'attractivité des lieux dans la vallée du Salagou et le cirque de Mourèze. Les professionnels du tourisme ont le devoir d'entretenir et de gérer leur territoire mais également de sensibiliser la population à son respect.

- La pratique touristique durable est également un moyen de réduire les conflits d'usages sur les sites touristiques, pour cela il faut maîtriser l'impact induit aux sites. Une réglementation concernant l'accès est donc nécessaire pour interdire des zones dites trop fragiles ou simplement des périodes présentant des risques pour la préservation de la zone. Un balisage peut être la solution à ces problématiques comme utilisé dans le Grand Site de France Sainte-Victoire.

- Visiter par des moyens de transports doux est aussi une pratique durable du tourisme. Structurer un réseau cyclable dédié à la découverte des espaces naturels procure une nouvelle forme de visite, cela est possible dans la Baie de Somme où une partie de l'attractivité du site repose sur l'assurance d'une visite agréable à vélo. Proposer des solutions alternatives à la voiture et limiter son impact sur le paysage est une composante importante d'une offre de tourisme durable, cela peut également permettre de désengorger les grands axes routiers et éviter le stationnement en espace naturel.

- Sensibiliser le public est possible par la création de maisons de sites à l'entrée des lieux touristiques. Elles informent, orientent et sensibilisent le visiteur au respect du milieu dans lequel il se trouve. Des informations telles que des clefs d'interprétation et de compréhension du territoire sont présentes dans ces lieux incitant les visiteurs à mieux contempler, voire analyser le paysage qui les entoure.

Pour assurer une bonne pratique touristique durable il faut donc mobiliser et sensibiliser tous les acteurs du territoire et mettre en place des actions garantissant la durabilité des activités disponibles aux touristes. Un travail en partenariat avec tous les acteurs peut permettre la mise en place d'une stratégie concernant la préservation, l'aménagement, la gestion ou encore l'usage des sites. Il est donc essentiel de fédérer tous les organismes participant au développement d'un territoire. Le tourisme a beaucoup évolué de son apparition à sa pratique actuelle. Le tourisme durable est un moyen de palier aux conséquences néfastes liées à l'activité touristique généralisée. Néanmoins sa mise en place nécessite un travail de terrain, d'étude et de mise en œuvre d'aménagements.

II. L'aménagement, une réponse aux enjeux de valorisation et de préservation des sites touristiques « protégés »

« Le tourisme durable n'est pas une pratique à part, ni un marché touristique particulier. C'est une démarche qui peut être adoptée par tout acteur touristique en intégrant les principes du développement durable dans sa gestion stratégique et/ou l'offre qu'il propose. » [3] Le tourisme durable relève donc de la responsabilité individuelle des voyageurs mais également des prestations qui lui sont mises à disposition. Dans les sites « protégés », tels que les Parcs Nationaux ou Naturels Régionaux, des mesures de protection sont adoptées pour garantir une gestion adaptée. Toutefois il est important d'avoir des aménagements en adéquation avec les principes de protection des milieux. Les propos suivants ont pour objectif de présenter les enjeux des Parcs Nationaux et Naturels Régionaux, respectivement les Calanques et le Verdon, et ensuite de montrer l'adaptation des aménagements en réponse aux problématiques rencontrées. Ces deux espaces protégés ont été choisis car des missions mises en oeuvre par le bureau d'étude ECO sont actuellement en cours sur ces sites.

Pour aborder les travaux d'aménagement prévus dans ces espaces, la méthode de travail est basée en premier lieu sur une démarche de terrain en co-réflexion avec un bureau d'étude paysagiste et un bureau d'étude d'ingénierie technique. Ces phases de terrain permettent de prendre en compte l'ampleur des dégradations des sites et dresser un bilan des objectifs d'aménagements. Dans le cas de la mission, ils constituent une réponse aux enjeux de protection. Les impressions sur site et les relevés sont alors transformés en état des lieux permettant de définir des espaces à traiter en priorité. Ce diagnostic est développé, ici, sous forme d'analyse photographique pour montrer les observations effectuées sur place. Des aménagements sont alors imaginés en co-réflexion dans l'équipe de maîtrise d'oeuvre pour répondre au mieux aux problématiques soulevées. Ensuite, les techniques de travaux à mettre en oeuvre sont détaillées et leurs impacts définis selon une réponse directe ou indirecte aux problèmes des sites protégés. Dans le déroulé suivant cette analyse est présente sous forme de grille d'évaluation.

A. Les enjeux des Parcs Nationaux et Parcs Naturels Régionaux

Les Parcs Nationaux (PN) et les Parcs Naturels Régionaux (PNR) sont deux démarches apparues en France au cours du XXème siècle. Ces systèmes de protection des milieux possèdent de nombreuses similitudes mais également quelques différences concernant leurs réglementations et leurs activités.

1. Les démarches Parc National et Parc Naturel Régional

Les Parcs Nationaux

La démarche de Parc National est apparue pour la première fois aux Etats-Unis. Georges Catlin (artiste peintre américain) évoque l'idée de préserver les « merveilles naturelles » du territoire par la création d'une politique de protection. Le congrès déclare alors, en 1872, la région du Yellowstone, Parc National. [7] En Europe, ce concept est arrivé plus tard en raison de la difficulté à trouver des espaces naturels libres de toute occupation humaine. Dans cette région du monde, le paysage est modifié par l'homme depuis le néolithique. Les migrations, les exploitations, les guerres et les constructions et aménagements humains ont transformé le territoire relativement tôt. Par conséquent, en France, l'idée de Parcs Nationaux est seulement arrivée au cours du XXème siècle. En 1913, lors du premier congrès forestier international tenu à Paris, l'idée de Parc National est validée et par la même occasion, une association des Parcs Nationaux est fondée. Dès 1923, le terme Parc National est utilisé par Alphonse Mathey-Dupraz, conservateur des

Eaux et Forêts. Au début du XX^{ème} siècle, la reconnaissance envers la nature et son besoin de protection sont poussés par des personnalités sensibles aux richesses du territoire.[7]

Malgré un essor porté par les écrivains, philosophes ou encore activistes du club alpin français, il faut attendre 1960 pour qu'une loi soit promulguée afin d'apporter une définition et un corps juridique aux Parcs Nationaux français. Cette loi du 22 juillet 1960 adopte ce premier grand outil de protection de la nature. Entre 1963 et 1989, 7 Parcs Nationaux sont créés : la Vanoise, Port-Cros, les Pyrénées, les Cévennes, les Ecrins, le Mercantour et la Guadeloupe.

Ils ont tous pour but d'allier actions humaines et protection de la nature. Dès lors il est important de mener une politique de protection et de gestion des valeurs naturelles et culturelles, d'éducation à la nature, et de transmettre aux générations futures un patrimoine préservé. Ce classement apporte également aux territoires une valeur nationale voire internationale. [7]

La loi de 1960 concernant les parcs nationaux est revue et modernisée le 14 avril 2006. Suite à cela, 3 nouveaux parcs sont créés : Guyane (2007), La Réunion (2007) et les Calanques (2012). Jusqu'à aujourd'hui, le parc national des Calanques est le dernier en date, malgré un projet de Parc National des forêts qui doit voir le jour en fin d'année 2019. Cette loi de 2006 apporte également des précisions en termes de gouvernance et d'organisation territoriale : les parcs sont composés de plusieurs zones (cœur de parc, aire d'adhésion, réserve intégrale), ils sont gérés par des établissements dédiés et œuvrent pour un projet défini par une charte qui leur est spécifique. [7] En effet, chaque Parc National possède son propre établissement et sa charte adaptée à son territoire, cependant, ils suivent tous des missions communes. Ces missions ont pour vocation de protéger la biodiversité et de conserver et gérer les patrimoines. Connaître scientifiquement la richesse du territoire doit permettre d'adapter l'usage de ces lieux et de mobiliser les acteurs locaux et par conséquent renforcer leurs liens. Accueillir les visiteurs et contribuer aux politiques publiques sont également des missions fondamentales pour montrer l'importance de ces lieux. [8]

Les Parcs Naturels Régionaux

« Si l'on devait résumer les Parcs en deux lettres, ce serait DD, comme développement durable. » [9] L'histoire des PNR a commencé entre les années 1960 et 1970. A cette époque, la DATAR, créée par Georges Pompidou et le Général de Gaulle, permet d'aborder de nouveaux projets pour le territoire. De nombreux acteurs (agriculteurs, aménageurs, ingénieurs, environnementalistes) se réunissent pour « *inventer une nouvelle forme d'aménagement du territoire et trouver une alternative aux Parcs nationaux, réservés à des espaces inhabités.* » [9] Cette nouvelle forme de protection doit permettre de répondre aux enjeux d'urbanisation, de préservation de milieux naturels sensibles et de ruralités.

Suite à une réunion de la DATAR, en 1966, ayant pour but de créer un nouvel outil liant écologie et économie, le concept de Parc Naturel Régional est né. Le 1er mars 1967, le Général de Gaulle signe le décret comportant sept articles mais donnant également la possibilité aux parcs de créer et d'inventer leur propre gestion. Les 10 premières années, les parcs rédigent les premières chartes et testent des programmes et actions pour séduire et rassembler tous les acteurs du territoire. Ils mettent également en place des outils d'éducation et gèrent les milieux naturels les plus fragiles. Ensuite, entre 1977 et 1987, les actions des parcs se multiplient pour trouver des sources de développements économiques et poursuivre la préservation de la biodiversité. En 1982, les lois de décentralisation régionalisent les parcs, et l'avis des élus et population sont maintenant pris en compte. Il faut tout de même attendre 1993 pour que les parcs obtiennent une légitimité officielle. L'article 2 de la loi Paysage, de 1993, engage les parcs à créer ou réviser leur charte ainsi que leurs 5 missions principales. [9] Il n'y a pas de point particulier à mettre en avant depuis les années 2000, pourtant les parcs testent toujours de nouvelles expérimentations afin de rester pionniers dans le domaine du développement durable. Leur rôle dans la transition écologique et énergétique est essentiel. Leurs territoires sont sources d'innovations et de travail en réponse aux problématiques sociales et de continuité entre urbain et rural. [9] Ils sensibilisent les populations sur la conscience écologique à adopter et le patrimoine naturel et culturel à préserver.

Les classements des territoires en Parcs Nationaux ou Parcs Naturels Régionaux ont pour objectif de sensibiliser la population mais ils doivent aussi palier aux problématiques de fortes pressions subies

par une fréquentation très importante. Leur capacité d'accueil a des limites en particulier dans ces sites aux ressources fragiles. Comme l'exprime Pierre-Marie Luciani, les politiques doivent assurer un accueil de qualité pour le public et une préservation des lieux (2016). Par conséquent, des actions orientées par les chartes, sont créées et œuvrent pour la préservation et la valorisation des territoires. Ici, le travail consiste à analyser de manière détaillée le PN des Calanques et le PNR du Verdon dans le cadre de démarches de valorisation et de préservation. Les aménagements prévus, ayant pour but de répondre à ces attentes, aux objectifs des chartes et également à la fréquentation touristique seront étudiés.

2. Programmes et objectifs de protection du Parc National des Calanques et du Parc Naturel régional du Verdon

Le PN des Calanques a été créé en 2012, c'est le dixième et dernier territoire à être défini en tant que parc national à l'heure actuelle. En revanche, c'est le premier parc français à être péri-urbain, terrestre et marin. Ce milieu situé au cœur de la métropole d'Aix Marseille Provence comprend des massifs littoraux découpés en Calanques et une vaste étendue marine possédant une des biodiversités sous-marines les plus riches de la Méditerranée. [10] La particularité de cet espace est liée au climat aride et très venté.] Cette zone de la côte abrite de nombreuses espèces patrimoniales⁴, littorales et continentales ce qui lui confèrent ses paysages si convoités. Des écosystèmes terrestres, marins, littoraux et insulaires uniques se trouvent dans le parc : 140 espèces animales et végétales protégées, et 60 espèces patrimoniales marines. [10] De plus, une grande « culture des Calanques » est présente dans l'esprit de tous les locaux, certaines personnes peuvent même posséder des habitations (« cabanons ») sur le parc. Ses spécificités faunistiques, floristiques ou culturelles forment une richesse qu'il est nécessaire de protéger et de valoriser. Les actions mises en place servent à la préservation du site pour les résidents, usagers, visiteurs ainsi que pour les générations futures. [10] Ce territoire est « *caractérisé par des usages professionnels, de loisir, des projets et des souvenirs ancrés dans le cœur des habitants.* » [11] Les liens entre Homme et nature ont permis la création de ce parc et participent encore aujourd'hui à sa préservation. La coordination de l'ensemble des acteurs et de leurs actions est gérée par l'établissement du PN qui suit les orientations de sa charte.

La charte est le document permettant de définir les objectifs du parc organisés entre gestion et valorisation. Elle fixe un projet commun au territoire fondé sur sa protection et les piliers du développement durable (écologie, économie, social et culture). [12] Elle est approuvée pour une durée de 15 ans et se décline sous la forme de plans d'actions pluriannuels. Les objectifs mis en œuvre dans ces plans d'actions se concrétisent par des programmes.

Selon la charte du PN des Calanques, les objectifs de protection du patrimoine du cœur de Parc doivent répondre à des enjeux concernant : « *la biodiversité du territoire terrestre et maritime ; la préservation et la réhabilitation des paysages, la limitation du dérangement de l'Homme et des espèces ainsi que l'image des sites ; la préservation, la valorisation et la perpétuation du patrimoine culturel méditerranéen, matériel et immatériel ; l'accueil, la découverte et la sensibilisation des publics pour faire du cœur un espace de nature d'exception.* » (Parc National des Calanques, 2012) Ces enjeux organisent donc les objectifs de la charte concernant le cœur du Parc en 4 catégories. Ils sont énoncés dans l'annexe II. L'étude des enjeux se limite au cœur du Parc car le programme détaillé ensuite base sa réflexion sur cette zone en particulier.

Le PNR du Verdon, quant à lui, possède les mêmes principes de fonctionnement que le PN des Calanques. Il a été créé entre 1949 et 1974 et s'étend sur 46 communes dans une zone intermédiaire entre la Provence et les Alpes. Ce site développé autour de la rivière, le Verdon, possède une diversité de patrimoines naturels importante. Il est nommé territoire aux 7 paysages. Son relief et ses influences alpines et méditerranéennes lui confèrent une grande richesse faunistique et floristique ; 2000 espèces soit 1/3 de la flore française est présente dans le Verdon. [13] Les objectifs majeurs du parc reposent alors sur sa préservation et sa valorisation. Le PNR du Verdon, comme les autres PNR français, sont des lieux d'expérimentation et des territoires pilotes concernant les initiatives en termes d'aménagements. Une charte orientée sur le paysage, l'urbanisme et l'architecture les accompagne dans leur démarche.

Semblable à la charte du PN des Calanques, également validée pour 15 ans, celle du Verdon fixe des objectifs guidant la gestion et la valorisation du patrimoine et des ressources naturelles. La charte est organisée en 4 axes chacun détaillé en plusieurs orientations. Ces orientations sont précisées en annexe III. Ses 4 grandes missions concernent : « *la préservation et la valorisation des patrimoines et des ressources : biodiversité, eau, paysage, patrimoine bâti, savoir-faire et culture locale ; la mobilisation des hommes et femmes du territoire en tant que principaux acteurs du projet : action culturelle, éducation et sensibilisation, participation citoyenne...*; *le développement durable et raisonné du territoire : agriculture, tourisme, nouvelles activités liées notamment à la transition énergétique...*; *et l'expérimentation de relations nouvelles entre territoires : en permettant au Verdon d'être reconnu et pris en compte dans les politiques régionales, départementales et en nouant des partenariats avec des acteurs importants pour le territoire (EDF, SCP...).* » [14]

L'aménagement de ce territoire doit alors être raisonné, respectueux du patrimoine et des hommes. Pour cette raison, la charte est créée afin d'assurer un équilibre entre développement et préservation. Elle liste les objectifs correspondant à ces 4 axes en termes de protection du patrimoine et de développement durable. Elle oriente les rôles du Parc, les principes généraux d'actions et coordonne ces actions.

Le PNR du Verdon possède donc sa propre charte orientant ses différentes actions d'aménagement, mais il adhère également à la CETD. [15] Cette adhésion lui permet de mettre en place des projets d'aménagements respectueux des patrimoines et des paysages et assurer un bon accueil et une satisfaction pour le public. Ce territoire possède une attractivité touristique importante, pour maintenir l'équilibre entre accueillir le public et s'engager pour un développement durable. Il est donc nécessaire de prévoir des missions d'aménagements d'envergure. L'association entre charte du PNR et CETD doit permettre de créer une réponse mutualisant les deux objectifs.

Le PN des Calanques n'adhère pas à cette charte européenne du tourisme durable mais grâce à la mission en cours sur son territoire il reste en lien avec les objectifs de celle-ci. Le programme présent sur le PN est soutenu par la Fédération européenne des espaces protégés, EUROPARC, s'occupant de la gestion de la CETD. Par conséquent les objectifs de cette charte sont les mêmes que ceux du programme en question, soit allier préservation du milieu et gestion tout en permettant l'accueil du public.

3. Leurs politiques de préservation et d'aménagement

Les PN et PNR sont des outils innovants, agissant pour la protection des patrimoines naturels et la mise en œuvre locale de la transition écologique et d'un développement durable. Ces objectifs peuvent se concrétiser par la mise en place d'actions. La mission Life Habitats Calanques, et l'Opération Grand Site (OGS) pour les Gorges du Verdon sont deux des programmes qui se déroulent actuellement sur ces deux sites. Ces programmes sont choisis en particulier car le bureau d'étude travaille à leur mise en œuvre. Les politiques d'aménagements nécessitent une organisation particulière et une mobilisation d'acteurs pour assurer leur réussite. Elles se déroulent en plusieurs étapes et font intervenir des corps de métiers extérieurs comme celui de paysagiste ayant un rôle essentiel dans ce type de missions.

L'Opération Grand Site des Gorges de Verdon est menée depuis 2002. [16] Elle permet de formaliser une démarche de préservation des Gorges. Ce site remarquable, accueillant un large public, est engagé dans une démarche de gestion durable et de conservation. Ses qualités paysagères, naturelles et culturelles sont la source de son attrait. Par conséquent, il est important de poursuivre cette activité de découverte du site par le public tout en préservant une cohérence paysagère des lieux. Les objectifs concrets d'une OGS sont de : « *restaurer et protéger la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site ; améliorer la qualité de la visite dans le respect du site ; favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants.* » [16] Une OGS doit, à terme, permettre au territoire d'obtenir la qualité de Grand Site de France. De ce fait, plusieurs actions et projets sont initiés pour assurer la concrétisation de ce label.

La mission « Life Habitats Calanques » est un programme européen en place sur le Parc National des Calanques depuis le 1er juillet 2019 et ce pour une durée de 5 ans. Il a pour objet la protection des habitats naturels du littoral. Ils sont actuellement menacés par diverses raisons dont une forte pression liée à la fréquentation humaine. Ce milieu héberge « 10% de la biodiversité végétale mondiale et représente seulement 1,6% de la surface terrestre. Cette incroyable richesse fait de lui l'un des 34 « Hot spot »⁵ de la planète. » [17] Il fait déjà partie du réseau Natura 2000. Dans le parc, 3 sites sont identifiés et classés pour la rareté de leurs habitats et la fragilité des espèces sauvages animales et végétales. La démarche Natura 2000 élabore des objectifs de protection alors que le programme Life les concrétise par la mise en place d'actions.

Le PN des Calanques accueille chaque année environ 2 millions de visiteurs, c'est pourquoi il est nécessaire d'assurer une gestion durable de l'espace. Ce parc doit permettre une cohésion entre urbanité et espaces naturels. Adopter une vision tournée vers le développement durable peut permettre de répondre à ces objectifs de valorisation et de préservation. Le programme d'action Life suit 5 enjeux orientés vers cette mutualisation : « restaurer les continuités écologiques des habitats littoraux fragmentés ; restaurer des habitats littoraux perturbés ; renforcer les populations d'espèces protégées, endémiques⁶ et vulnérables ; informer et sensibiliser le grand public et les décideurs sur les enjeux du littoral ; partager les connaissances et les expériences à l'échelle européenne. » [17] La concrétisation de ces actions se fait donc grâce à l'élaboration d'un projet répondant à ces enjeux.

Les politiques de préservation et d'aménagement, Opération Grand Site et programme Life Habitats Calanques nécessitent donc une démarche composée de plusieurs étapes. Etudier les milieux, en définir les enjeux majeurs, concevoir des projets adaptés et les mettre en œuvre, représentent la concrétisation de ces missions. Cette méthodologie de projet doit également prendre en compte et respecter les principes du développement durable pour assurer la préservation de ces milieux fragiles. Par ce biais, leur gestion est facilitée, leur pérennité assurée, tout comme leur valorisation auprès du public. Ces sites sont emblématiques pour le tourisme local, régional, national mais aussi international. Il est donc essentiel que ces programmes mutualisent protection et découverte durable.

Voici ci dessous (figure n°6) un schéma présentant l'organisation de la démarche de projet du PN des Calanques et du PNR du Verdon.

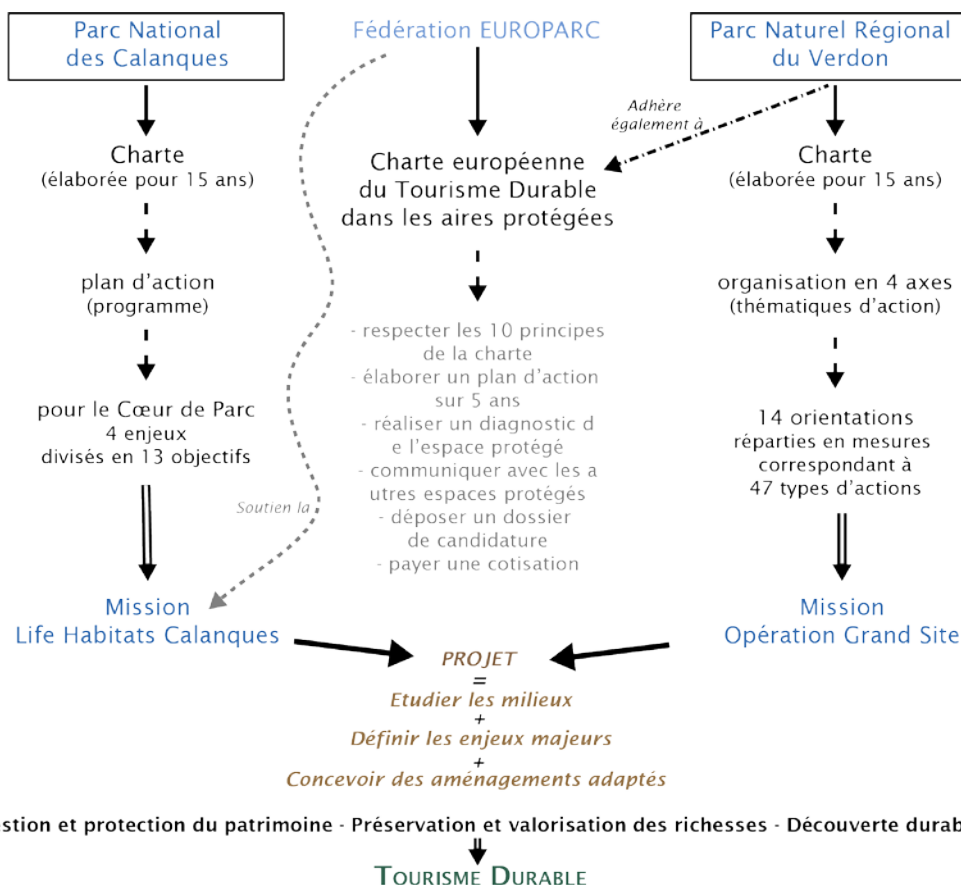


Figure n°6 : Organisation de la démarche de projet du PN des Calanques et du PNR du Verdon - Source : Elise Maudry, 2019

B. Les problématiques engendrées par la pratique d'activités

La partie précédente montre les enjeux de préservation des territoires. Ce sont des lieux valorisés auprès du public et donc vécus. Il en découle alors des besoins de gestion et de protection. Pour comprendre ces différents besoins il est nécessaire d'établir un diagnostic des lieux. Il met en valeur des problématiques de dégradation pédologiques et écologiques. D'autre part ce diagnostic prend en compte les problématiques liées à la fréquentation des visiteurs : leur présence, leurs besoins, leurs activités.

1. La problématique pédologique

Le sol est une composante fondamentale pour le territoire. Cet élément présent sous nos pieds est le socle de la vie. Il semble immuable et inaltérable mais il est pourtant fragile. Les deux sites d'étude possèdent un sol de type calcaire. Cette roche est une roche sédimentaire, par conséquent friable et très sensible à l'érosion. En effet les figures ci-dessous montrent plusieurs problématiques liées au maintien du sol.

L'érosion du sol est liée au passage de l'eau et également à la fréquentation des sites. La figure n° 7 montre une roche lisse et creusée par rapport au niveau initial situé à hauteur du pied des arbustes. Ce phénomène de dégradation de la roche accentue son effet glissant et sa friabilité. Sur cette figure n°7, située à la Calanque de Sugiton, le sol se dégrade mais il reste principalement composé d'une roche affleurante contrairement aux figures n°8 et 9. Ici la roche mère n'est pas affleurante ou seulement sur de petites parties du terrain. Le calcaire est composé d'une multitude d'amas rocheux sensibles aux éboulements. Ainsi, comme le montre la figure n°8, une forte fréquentation sur ce lieu provoque des éboulements et par conséquent une instabilité entière du sol et une difficulté importante pour le passage des visiteurs. Ces agrégats sont à l'origine de la disparition du marquage des sentes⁷ comme le montre la figure n°8 ou à l'inverse occasionnent de nouvelles traces (figure n°9).

Ils sont, de ce fait, à l'origine d'un inconfort pour les visiteurs. Cette dégradation et l'érosion du sol rendent l'espace difficilement praticable mais elles sont également source de fragilité pour le végétal. Les figures n°9 et 10 en sont de parfaits exemples.

La figure n°9 montre qu'il n'y a pas de végétation dans ces portions de sol instables. Ce phénomène peut être dû à plusieurs raisons : l'écrasement des plantes par les éboulements lié à la fréquence de passage de visiteurs ou encore le mouvement naturel mais régulier du terrain entraînant des difficultés à l'installation de plantes.



Figure n°7 : Roche creusée par l'érosion du sol - Source : Topo*grafik Hannes Banzhaf, 2019



Figure n°8 : Eboulis et disparition de marquages de sentes - Source : Topo*grafik Hannes Banzhaf, 2019



Figure n°9 : Sol instable, absence de végétation - Source : Topo*grafik Guillaume Laulan, 2019

Au contraire, lorsque la forte fréquentation liée à la notoriété du site s'est présentée après le développement important des plantes comme pour les Pins d'Alep présents sur la figure n°10, leur altération se matérialise différemment. Le passage du public érode tout autant le sol mais étant donné que la végétation est bien en place, cela provoque des pertes de sédiments entre les racines. Elles sont alors mises à nues, ce qui entraîne à moyen terme un déséquilibre pour l'arbre et un potentiel déchaussement. A long terme, cela devient une source de fragilité et par conséquent entraîne la mort prématurée de l'arbre.



Figure n°10 : Erosion du sol autour des racines des Pins - Source : Topo*grafik Guillaume Laulan, 2019

Le déchaussement est un phénomène présent pour la végétation mais également pour la roche. Certaines roches de taille importante sont fragmentées. Elles restent pourtant ancrées dans le sol grâce aux sédiments, ce qui est représenté sur la figure n°11. L'érosion du sol à ces endroits précis entraîne un déchaussement des rochers et par conséquent leur chute. Sur des sites comme ceux des Calanques, cela peut s'avérer très dangereux car les plages sont situées en contre-bas de tous les sentiers. S'il y a une chute de pierre, les risques qu'une personne soit blessée sont donc très forts.



Figure n°11 : Roches fragmentées présentant des risques de déchaussement - Source : Topo*grafik Hannes Banzhaf, 2019

La dégradation du sol et en particulier l'érosion sont des phénomènes ayant des conséquences sur le paysage et l'environnement mais également sur la pratique des lieux par les visiteurs. De ce fait il est important de traiter cette problématique par le biais de différents aménagements.

2. La problématique floristique

La problématique floristique traite, ici, l'étude des espèces végétales, et leur répartition dans ces deux milieux donnés, les Calanques et le Point Sublime dans le Verdon. La végétation est une composante essentielle de tous les paysages. Sa présence est rarement observée par les visiteurs mais son absence est souvent remarquée. L'intérêt de cette étude est de porter attention aux espèces végétales fragiles, rares ou en voie de disparition. Les PN et PNR sont classés pour leurs attraits paysagers mais également pour leur richesse floristique et faunistique. Des espèces endémiques, donc caractéristiques de certains milieux, sont présentes sur ces deux territoires. Par conséquent, il est important de prendre des mesures de protection pour assurer leur préservation. Des études d'Evaluation des Incidences au titre de Natura 2000 (EIN2000) ont été réalisées pour chacune des missions afin d'empêcher la disparition d'espèces rares. Elles recensent les espèces végétales présentes sur site et localisent leurs habitats comme le montre l'annexe IV sur le site de Marseilleveyre . Ce travail permet par la suite de leur attribuer un niveau d'enjeu selon certains critères (vulnérabilité biologique, rareté, endémisme...). Il existe 6 niveaux d'enjeux, le plus faible étant l'enjeu « introduit » et le plus fort est l'enjeu « très fort ». L'enjeu de niveau « introduit » correspond aux espèces exotiques⁸. Ensuite, le second enjeu nommé « très faible », représente les espèces très communes à large spectre écologique et non menacées. Les termes se déclinent donc jusqu'à l'enjeu « très fort », correspondant aux espèces localisées ou endémiques, très rares et en régression. L'annexe V présente les enjeux du site de Marseilleveyre divisés en 4 catégories en fonction des espèces recensées, présentées sur l'annexe IV. (Symbiodiv, 2019)

Ces études environnementales sont réalisées en amont ou simultanément au projet. Elles justifient l'adaptation des aménagements en fonction des résultats écologiques obtenus. Ces expertises permettent

donc d'identifier et de caractériser chaque plante ce qui est nécessaire à la bonne réalisation des missions Life et OGS engagées. En revanche, les problématiques floristiques peuvent être analysées par le paysagiste en diagnostiquant globalement l'état végétal du site. Ce raisonnement permet alors d'adapter la conception du projet aux principaux enjeux des sites. Les photographies ci-dessous nous permettent d'analyser les problématiques floristiques des Calanques et du Verdon.

Les figures ci-contre montrent un développement végétal hétérogène. Le sol de chaque site est homogène, pour autant la végétation ne se développe pas sur l'ensemble de la surface possible mais de manière fragmentée. Elle pousse par touffe comme le montrent les figures n°12 et 13. Elles témoignent de la possibilité de développement du végétal vers le haut. A l'inverse, leur développement horizontal est restreint par le passage des visiteurs.

La figure n°12 permet d'expliquer que la diffusion de la déambulation est due au manque de lisibilité du sentier. Tout l'espace est ponctué de sentes et les visiteurs ne peuvent pas s'orienter. Cette dégradation n'est pas souhaitée mais ces déambulations sont pourtant bien présentes.

La multitude d'espaces piétinés sur la figure n°13 est également liée à la divagation ce qui s'explique ici par la recherche d'accès à la mer. La sente centrale, la plus marquée, n'est pas poursuivie jusqu'au bout de la Calanque. Sur cet exemple, l'étalement du végétal est également contraint. Le positionnement de cet habitat à proximité de la mer et sa morphologie buissonnante basse le rend particulièrement soumis à la divagation et au piétinement ce qui provoque un morcellement de l'espace et la mort de certaines plantes. Pourtant cet habitat de phrygane⁹ constitue un enjeu écologique majeur pour son originalité et la patrimonialité de ses espèces.

La figure n°14 est également marquée par un habitat de phrygane fragmenté. Ce morcellement est aussi dû à la divagation du public mais celle-ci s'explique par une recherche de cheminement le plus court. Toutes les sentes sont des droites traversant l'espace de part en part où chacun emprunte le sentier lui semblant le plus direct, quitte à détruire la végétation. Ces cheminements sont marqués mais étroits et le sol présent n'est pas composé d'une roche affleurante. Ces observations laissent donc penser que, par des moyens d'aménagement, la végétation pourrait reprendre le dessus sur ces parties piétinées et une grande poche de cet habitat pourrait se reformer uniformément.

La figure n°15 ne présente pas le même habitat mais il est également morcelé. Ceci peut s'expliquer par l'envie des visiteurs de se rapprocher de la mer et ensuite d'essayer de remonter sur le chemin. Le développement de la végétation est donc réduit en petites touffes dont les abords peuvent être écrasés à tous moments.



Figure n°12 : Multitude de sentes accédant au belvédère du Point Sublime - Source : Elise Maudry, 2019



Figure n°13 : Recherche d'accès à la mer, île du Frioul - Source : Elise Maudry, 2019



Figure n°14 : Recherche d'accès le plus court, Mont-Rose - Source : Elise Maudry, 2019



Figure n°15 : Divagation liée à l'envie de marcher au bord de l'eau, Callelongue - Source : Elise Maudry, 2019

La végétation présente sur cette photographie (figure n°16) est semblable en termes de morphologie à celles des autres figures mais à cause de contraintes trop régulières elle se développe de manière nanifiée. Sa taille réduite la rend encore plus sensible, sa disparition peut donc être très rapide.



Figure n°16 : Végétation se développant de manière nanifiée, Marseilleveyre - Source : Topo*grafik Hannes Banzhaf, 2019

La flore est une ressource très fragile. Par conséquent, sa dégradation peut se faire très rapidement, simplement par piétinement régulier. Le manque d'information et d'explication ne permet pas d'avertir les visiteurs sur l'importance et l'attention à porter à cette végétation. L'ignorance du public peut l'amener à détruire une espèce endémique ou rare par inadvertance. En outre, l'ampleur des conséquences peut s'avérer très rapidement importante car le flux de visiteurs dans ces sites touristiques est élevé. L'esprit humain est souvent fait de l'envie de suivre les autres. Par mimétisme, les suivants parcourent le même chemin et ainsi dégradation du milieu se propage.

3. L'importance de la fréquentation

La fréquentation est une problématique très importante de ces sites touristiques à vocation durable. Pour autant, ils vivent grâce à la valorisation de leurs richesses auprès de ces visiteurs. Les problèmes de fréquentation peuvent donc être perçus, au premier abord, comme un paradoxe, mais la solution à ce phénomène relève d'un aménagement et d'une gestion adaptés au territoire.

Pour le PN des Calanques, selon l'étude Flux Vision Tourisme (FVT) de 2017, le nombre moyen de visiteurs est de 2 millions par an. Certaines journées subissent des pics de fréquentation d'environ 10 000 visiteurs par jour même si le nombre de visiteurs est important tout au long de l'année. (Flux Vision Tourisme, 2018) Ces personnes sont présentes sur l'ensemble des Calanques mais pas sur l'ensemble du territoire de 52 000 hectares. Plusieurs pratiques sont réalisées dans les Calanques qui se répartissent différemment selon la saisonnalité. Le graphique d'étude de fréquentation Altimax, figure n° 17 ci-contre,

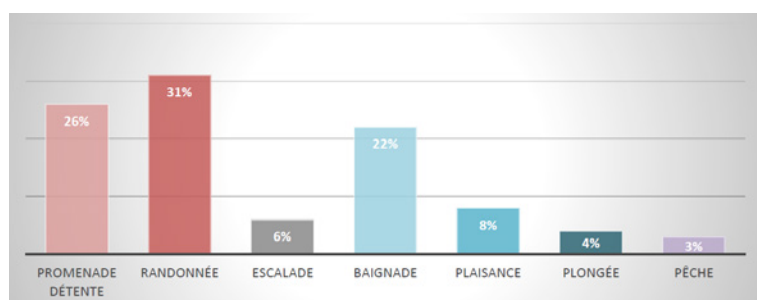


Figure n°17 : Les principaux usages du public dans les Calanques - Source : Altimax, 2018

montre ces tendances. La promenade, la randonnée et la baignade restent les 3 activités majoritairement pratiquées à terre mais leur niveau de fréquentation varie selon la saison. La baignade et la promenade sont plutôt pratiquées l'été contrairement à la randonnée. Les besoins du territoire en termes d'aménagements pour ces pratiques sont différents. L'activité de promenade va solliciter principalement des sentiers agréables, confortables et le besoin de points de vue ou

de marche en bord de côte. La randonnée nécessite également ces attraits et en plus un besoin de signalisation le long du parcours avec si possible un flux moins important sur ces sentiers pour traverser le site avec un rythme plus soutenu. Au contraire, les activités de baignade sont destinées à un public en balade, non équipé pour marcher sur des sentiers inconfortables. Ce public souhaite un espace de repos, de détente, à l'ombre, aux abords des plages. La combinaison entre ces différentes activités et l'importance du flux de visiteurs provoque les problèmes de dégradation du territoire. Chacun souhaite s'approprier une partie de l'espace, un sentier dédié à sa pratique mais cela fait subir aux territoires des problématiques pédologiques et écologiques. L'aménagement a donc pour but de réussir à allier tous ces visiteurs sur un choix de chemins et de zones de détente restreint mais adapté.

Le PNR du Verdon subit également des problématiques liées à la fréquentation comme la problématique floristique évoquée précédemment. Ce territoire de 180 000 hectares [13] est fréquenté par 4,6 millions de visiteurs chaque année selon la synthèse de l'étude de fréquentation réalisée sur l'ensemble de Verdon. (Parc Naturel Régional du Verdon, 2013) Cette fréquentation se divise en 2 catégories, les séjours touristiques correspondant à 1 million de visiteurs et les excursionnistes, 3,6 millions. La répartition de ce flux touristique n'est pas homogène sur l'année contrairement aux Calanques.

Le graphique ci-contre, figure n°18, montre que 50% de la fréquentation afflue sur la saison estivale, et 20% au printemps et à l'automne et enfin 10% en hiver. La moitié de cette pratique répartie sur environ 3 mois demande donc des aménagements particuliers. Il faut répondre à ces pics de fréquentation, c'est pourquoi l'accueil du public et la rotation des visiteurs est essentielle pour que le site puisse répondre à cette notoriété.

Le point sublime s'étend sur une superficie d'environ 2 hectares mais l'objectif de cette balade est un belvédère d'une surface d'environ 30m². Selon la présentation du site du Point sublime réalisée par le PNR du Verdon, ce belvédère emblématique accueille environ 1 million de visiteurs par an. [16] Par conséquent, dans le cadre de la mission OGS, il est primordial d'adapter l'accessibilité au belvédère pour assurer une qualité d'accueil du public et également canaliser les visiteurs sur un seul sentier pour protéger la flore présente sur l'ensemble du site. Mais des aménagements doivent être mis en place pour atteindre ces objectifs.

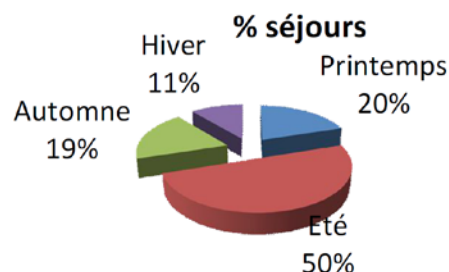


Figure n°18 : Fréquentation du PNR du Verdon selon la saison - Source : Parc Naturel Régional du Verdon, 2013

Le PN des Calanques et le PNR du Verdon portent des projets de préservation et de protection des milieux. Ces programmes visent aussi la valorisation de ces deux sites. « L'une des causes majeures de dégradation de ces espaces est la déambulation des visiteurs dans le milieu naturel. » (Symbiodiv, 2019) Selon les différentes pratiques des sites, les usagers cherchent la facilité d'accès, l'isolement, l'accès à la mer ou à des points de vue. Ils déambulent donc sur tout l'espace sans prêter attention à ce qui se trouve sous leurs pieds. Par conséquent, une multitude de sentiers se tracent et fragmentent les milieux. (Symbiodiv, 2019) Il est donc difficile de se repérer et de savoir quel est le chemin « officiel ».

La préservation de ces habitats nécessite alors la mise en place d'aménagements de sentiers et de sensibilisation et d'accueil du public. Ces sites reconnus ont pour but d'être des outils durables de découverte du territoire, c'est pourquoi il est essentiel que leur valorisation soit pleinement intégrée à l'environnement.

C. L'aménagement, une réponse à ces problématiques

La présence humaine dans ces espaces naturels se compte en millions de visiteurs par an. Les pratiques de ces lieux sont ancrées dans l'histoire des usagers, il est donc nécessaire de permettre à ces activités humaines de perdurer mais cela doit se faire de manière équilibrée entre respect et profit (Parc National des Calanques, 2012). Les problématiques d'accueil des visiteurs, de pratique des sites, de protection et de sensibilisation à leurs richesses sont nécessaires pour mettre en œuvre des aménagements adaptés. Leur ajustement et leur intégration paysagère sont les clefs de la réussite pour valoriser ces lieux naturels et touristiques.

1. Les objectifs des aménagements

Les aménagements paysagers sont conçus pour répondre aux problématiques pédologiques, écologiques et de fréquentation, c'est pourquoi chaque typologie d'aménagement peut avoir des objectifs directs et indirects. Ils doivent donc permettre de réduire la divagation des visiteurs, de valoriser le site en

améliorant la praticabilité et la lisibilité des sentiers et également sensibiliser le public à la richesse des milieux qui les entourent.

Réduction de la divagation

La canalisation du public sur le sentier et par conséquent la réduction de la divagation, sont des points essentiels à prendre en compte pour répondre aux problématiques pédologiques et écologiques des sites. Elle est réalisée en contraignant les visiteurs à suivre le sentier ce qui permet d'assurer la préservation des milieux. Pour garantir la réussite de ces objectifs le but peut également être de rendre les autres chemins inconfortables. Le visiteur n'a pas de réel intérêt à emprunter un sentier inconfortable lorsqu'il est sur un chemin confortable. Une autre technique consiste à fermer les autres départs de sentes pour pousser les visiteurs à suivre le chemin aménagé. Si les autres possibilités sont dissimulées, l'envie de passer par un autre endroit disparaît. Tous les aménagements doivent donc répondre aux objectifs de canalisation du public sur un sentier principal et conserver le vocabulaire du site pour garantir leur intégration paysagère.

Amélioration de la lisibilité et de la praticabilité

Améliorer la lisibilité et la praticabilité des sentiers sont des objectifs d'aménagement permettant de faciliter la visite à un plus large public. La réussite de ces objectifs peut également être une réponse indirecte à la diminution de divagation. Un sentier confortable ne génère pas la recherche d'un autre passage plus aisé ce qui est souvent la cause de la divagation du public. Un travail de l'assise et des abords des sentiers permet une bonne praticabilité et lisibilité de l'itinéraire. C'est donc une réponse indirecte aux problématiques de divagation. Arriver au fond de la Calanque pour aller se baigner, ou trouver le belvédère pour avoir le meilleur point de vue sur le site sont des objectifs de la pratique des sites naturels. Savoir où aller est essentiel pour un visiteur car sa promenade possède un but.

Sensibilisation du public

La sensibilisation du public à la richesse des sites est également un objectif d'aménagement. Il peut être atteint dès l'accueil des visiteurs. Le partage de l'information peut se faire par une signalétique d'accueil adaptée ou par une structure plus imposante telle qu'une maison de site. Ces deux moyens de sensibilisation doivent se trouver à l'entrée du parcours pour que le visiteur porte attention à sa manière de pratiquer le site tout au long de sa visite. Sans information, les tentatives de canalisation du public sont vaines car il ne comprend pas pourquoi il est contraint à rester seulement sur ce passage.

Pour assurer la réussite d'un projet en espace naturel protégé, il est essentiel que les aménagements répondent à des objectifs précis en accord avec leur valorisation et leur préservation. L'intégration paysagère de ces aménagements doit également être prise en compte dans la conception et la mise en œuvre car il est important de conserver l'identité du site.

2. Les contraintes de mise en œuvre

Ces missions d'aménagement demandent de longues procédures afin d'être validées par les partenaires et services concernés. Elles sont suivies par le maître d'ouvrage, les différents propriétaires du territoire et par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Un inspecteur de la DREAL doit monter un dossier accordant la validation du projet pour passer en commission des sites et qu'un permis d'aménager soit desservi acceptant les travaux. Il est donc primordial de prévoir des aménagements répondant aux problématiques des sites mais s'intégrant également à l'identité du territoire pour assurer la validation du projet par tous les partis.

La conception de ce type de projet et son intégration paysagère passe alors par la reprise du vocabulaire des aménagements déjà présents sur site. Dans le cas de ces deux sites, le matériau de prédilec-

tion pour la réalisation des ouvrages est la pierre calcaire. Ce vocabulaire passe également par le type de mise en œuvre des matériaux. Une technique en pierre sèche¹⁰ sera favorisée par rapport à un travail en pierre maçonnée. En effet, la pierre sèche est une méthode utilisée depuis des siècles en Méditerranée provençale et fait partie de la culture des lieux. (Parc National des Calanques, 2012) De plus cette méthode assure la perméabilité des ouvrages et limite l'érosion. Elle est réversible¹¹ et par conséquent s'intègre dans les principes du développement durable. Pour la réalisation de certains ouvrages la pierre maçonnée est indispensable, en particulier lorsque le socle d'ancrage est sur une roche affleurante. Pour autant, la technique maçonnée dans ces rares cas doit obtenir un aspect de pierre sèche lors de son résultat final.

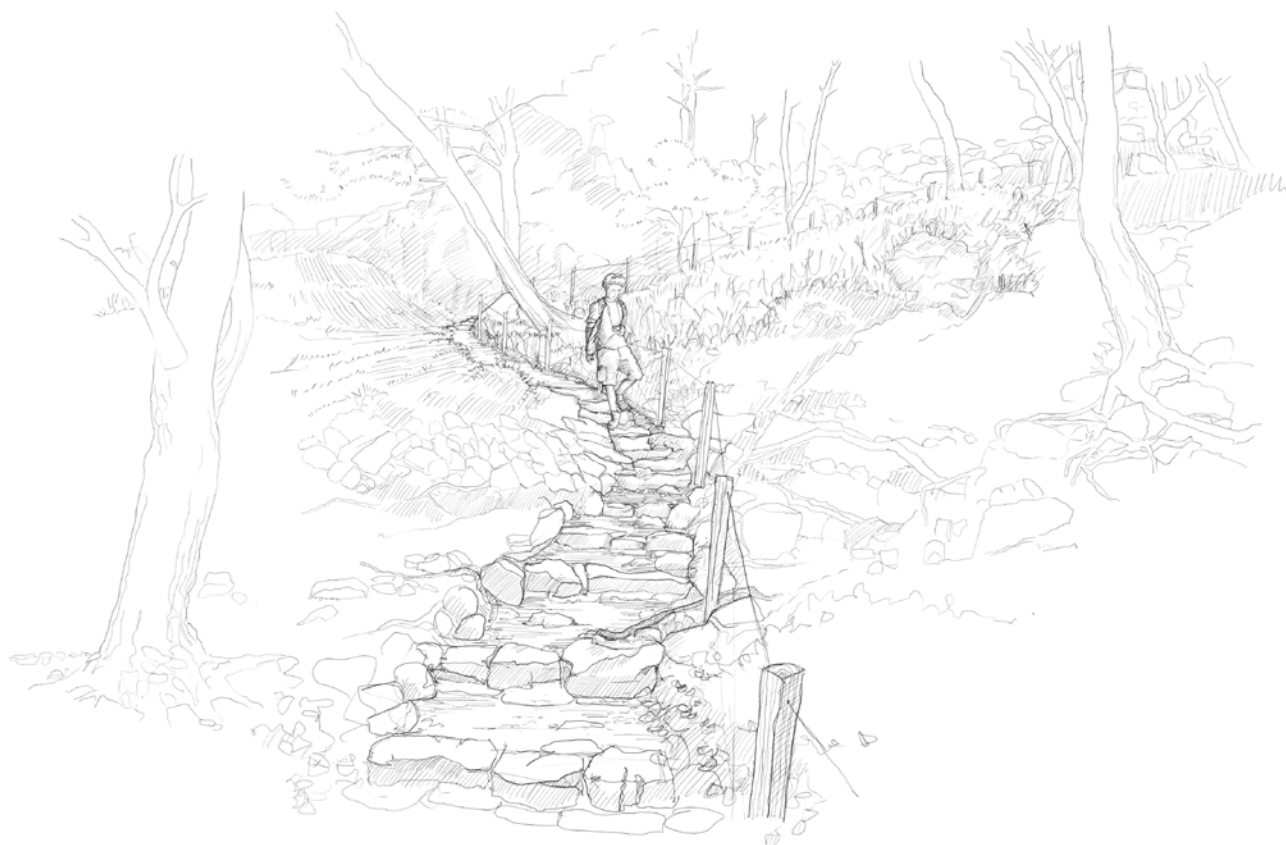


Figure n°19 : Croquis représentant l'intégration paysagère d'un emmarchement en pierre sèche à Morgiou -
Source : Topo*grafik Hannes Banzhaf, 2019

L'utilisation du bois peut également être nécessaire à la mise en œuvre de certains travaux. Ce matériau est utilisé brut et de manière la plus naturelle possible pour s'intégrer au mieux au paysage. Son usage sous forme de barrières nommées « poteau fil » est nécessaire pour la mise en défens de certaines zones et la protection de poches de régénération¹² d'habitats. Selon le milieu environnant cette technique est adaptée en hauteur afin d'assurer son intégration dans le paysage. Les deux croquis représentent l'aménagement du sentier de la Calanque de Morgiou. Ce dessin, figure n°19, montre l'utilisation de la pierre sèche pour créer des emmarchements et répondre aux problèmes d'érosion du milieu (présentés précédemment sur la figure n°10 dans la partie I.B). L'utilisation de bois pour les poteaux fils sert donc de mise en défens pour supprimer la divagation très présente sur ce site. Dans certains cas, cette technique peut également être utilisée comme « main courante » par le public pour franchir des passages difficiles. Ici, il est seulement positionné à droite du chemin (dans le sens de la montée) car le talus sert de protection de l'autre côté. De plus, il joue indirectement le rôle de fil conducteur pour le visiteur. La praticabilité et la lisibilité du site sont donc assurées par ces différents aménagements.

Ce second croquis, figure n°20, montre l'utilisation de la pierre sèche sous une forme différente. Ici l'ouvrage mis en œuvre est un mur de soutènement. Il permet de franchir un ressaut d'environ 1,5m de haut sur une dizaine de mètres de long s'étant formé par l'érosion du sol. D'autre part, les pins présents pourront retrouver un comblement de substrat entre leurs racines et l'arrêt de leur piétinement. Le dernier plan, derrière le personnage, est une falaise. Par conséquent, l'aménagement du mur de soutènement en pierre calcaire pourra se confondre dans le paysage. Les poteaux fils, présents ici, servent également de mise en défens pour préserver l'habitat de pinède, et de fil conducteur en second rôle.



Figure n°20 : Croquis représentant l'intégration paysagère d'un mur de soutènement en pierre sèche à Morgiou -
Source : Topo*grafik Hannes Banzhaf, 2019

Prouvé par ces deux croquis, la réalisation de travaux dans des sites exceptionnels, comme le Verdon ou les Calanques, nécessite une attention particulière dans le choix des matériaux, leur mise en œuvre et leur intégration paysagère. Ils doivent également être soumis à une démarche d'aménagement durable pour limiter leur impact sur la nature. Ils permettent avant tout de préserver et de valoriser les lieux ce qui rend indispensable le maintien d'une cohérence du site. L'utilisation de ces travaux doit alors être justifiée pour répondre aux problématiques des milieux et leur intégration paysagère doit être prise en compte.

3. Les techniques d'ouvrages

Toutes les techniques d'ouvrages présentés dans le tableau ci-contre sont utilisées dans le cadre de la mission life du PN des Calanques. Chaque technique de mise en œuvre de l'aménagement du belvédère du Point Sublime dans le PNR du Verdon n'est pas détaillée car celles utilisées pour ce site sont communes à celle des Calanques.

Ces techniques sont choisies en fonction de différents critères répondant aux problématiques des sites. Elles sont présentées dans la grille ci-contre. Chaque technique possède des objectifs d'aménagement ainsi qu'une réponse directe ou indirecte aux problématiques pédologiques et floristiques. Les réponses directes sont celles pour lesquelles l'aménagement est mis en œuvre, et les réponses indirectes sont celles auxquelles l'aménagement répond mais qui n'étaient pas la première raison de leur mise en œuvre.

Pour assurer la mise en œuvre de ces différentes techniques, et ainsi leur intégration paysagère, des fiches sont réalisées afin de montrer le détail de l'ouvrage pour chaque cas. En annexe VI, les fiches « mise en place de blocs de rives » ou encore « réalisation de mur de soutènement » expliquent la technique à utiliser pour mettre en œuvre ces ouvrages. Une photographie de l'état actuel présente un lieu où cet aménagement est requis et un croquis au lavis représente le rendu après travaux. Le paysagiste

ayant le rôle de maître d'œuvre du projet doit donc concevoir les aménagements pour répondre aux problématiques des sites mais également connaître les détails de leur réalisation. Il doit pouvoir expliquer aux entreprises de réalisation comment mettre en œuvre ces techniques pour garantir le rendu souhaité à la fin du chantier. Ces connaissances lui permettent également d'avoir une crédibilité auprès des décideurs et d'assurer la pertinence de la réponse de l'aménagement.

| Technique d'aménagement | Objectifs de l'aménagement | Réponse directe ou indirecte (D/I) aux problématiques pédologique et floristique | |
|---|---|--|-------------|
| | | Pédologique | Floristique |
| Terrassement manuel de sente (élargissement de l'assise du sentier) | Améliore la praticabilité du sentier et évite indirectement la divagation | D | I |
| Fragmentation de substrat rocheux | Améliore la praticabilité et la lisibilité du sentier | D | I |
| Ecrêtage | Améliore la praticabilité du sentier | D | I |
| Fragmentation de bloc rocheux | Améliore la praticabilité et la lisibilité du sentier | D | I |
| Déroctage de marches | Améliore la praticabilité du sentier | D | I |
| Mise en place de blocs de rives servant de soutènement | Permet d'éviter l'érosion et de préserver le sol et l'habitat en place et améliore la lisibilité du sentier | D | D |
| Mise en place de pierres de rives | Augmente la lisibilité du sentier, guide le visiteur | I | I |
| Emmarchement | Améliore la praticabilité du site et évite indirectement la divagation | D | I |
| Mur de soutènement | Evite l'érosion du sol, améliore la praticabilité et limite la divagation | D | I |
| Fermeture de sente et d'espace par dénivellement | Met en défens sans barrière physique certaines zones pour les préserver | I | D |
| Fermeture de sente par mise en place de gros bloc rocheux | Empêche le passage pour préserver des zones à forts enjeux écologiques et améliore la lisibilité du sentier | I | D |
| Fermeture de sente par mise en place de chaos rocheux | Rend inconfortable et ferme le sentier pour préserver des zones d'habitats sensibles | I | D |
| Mise en place de poteaux fil haut ou bas (selon le milieu) | Mise en défens de zones où les enjeux écologiques sont forts pour régénérer ou préserver ces zones | I | D |
| Mise en place de ganivelle (seulement en zone sableuse) | Permet de maintenir le sol pour limiter l'érosion et met en défens les espaces pour les préserver | D | D |
| Taille de végétation | Améliore la lisibilité et la praticabilité du sentier | I | I |

Figure n°21 : Grille analysant la réponse des aménagements par rapport aux problématiques des sites - Source : Elise Maudry, 2019

Le choix de ces techniques d'ouvrages, présentées ci-dessus, permet donc de répondre aux problématiques du site des Calanques et par extension à celles des autres sites présentant ces mêmes difficultés. Les besoins des usagers sont pris en compte car la praticabilité et la lisibilité des sentiers est facilitée, en favorisant ainsi la découverte des lieux. Les besoins écologiques sont également pris en compte en protégeant les zones à forts enjeux pour assurer leur préservation voire leur régénération. Suite à cette analyse, les fonctionnalités de ces aménagements sont donc garanties mais qu'en est-il de l'image retenue par le public lorsqu'il parcourt ces sites ? Prête-t-il attention à ce travail conçu par le paysagiste ?

L'autre point assurant la qualité de l'aménagement est donc son intégration paysagère pour garantir sa dissimulation dans le paysage. Il doit pouvoir se confondre avec ce qui est présent à l'origine. Les aménagements ne doivent pas être remarqués au premier abord par le public car leur but est simplement d'améliorer leur profit des lieux. Le paysagiste n'a donc pas un seul rôle dans ce type de projets, même si celui de concepteur est le plus visible. Sa mission est bien plus complexe mais son intégralité n'est pas toujours connue par tous.

III. Comprendre le territoire, la clef de son aménagement

Aménager le territoire doit permettre de répondre à des objectifs permettant d'améliorer sa pratique et assurer sa préservation. Les PN et PNR sont des ressources de biodiversité, c'est pourquoi il est nécessaire de travailler au respect de leurs objectifs. Ce sont également des territoires subissant une forte fréquentation. Mais d'où provient cet attrait des visiteurs pour ce type de milieux ? Découvrir la richesse faunistique et floristique des lieux n'est pas la première raison de leur motivation à venir dans ces espaces protégés. Le paysagiste a donc plusieurs rôles à jouer pour adapter son aménagement aux besoins du site et des usagers, qui semblent pour certains opposés.

La démarche de travail consiste à définir dans un premier temps les rôles du paysagiste dans ce type de projet, et en quoi son métier est important pour répondre aux problématiques d'aménagement des sites. Nous étudierons ensuite la vision des visiteurs concernant le paysage en se mettant à la place de l'un d'entre eux, découvrant les lieux pour la première fois. Cela a été écrit sur une base de souvenirs des lieux pour relater les émotions et impressions les plus marquantes. En parallèle, l'objectif est de recueillir des données sur les usages en observant les pratiques des différents visiteurs. Cette description détaillée est rédigée à partir d'analyses comportementales réalisées lors des visites de terrain. Un bilan est ensuite effectué afin de prendre en compte les valeurs et l'attachement du public accordés à ces lieux touristiques. Nous verrons donc la nécessité d'aménager ces sites durablement et en quoi les aménagements choisis précédemment répondent à leurs problématiques et aux besoins des visiteurs.

A. Les multiples facettes du métier de paysagiste

« Les pratiques paysagistes d'aujourd'hui sont le résultat, en France, d'une longue construction de trente années, qui a abouti à la réinvention d'une profession comme actrice à part entière de la construction urbaine. » (P. Donadieu, 1999) Depuis son apparition, le métier de paysagiste a beaucoup évolué et est devenu une profession regroupant différentes missions. Ces rôles à jouer sont importants pour le territoire car ils permettent de l'analyser et de le comprendre, de prendre en compte ses enjeux, et de souligner ses valeurs tout en étant en interaction avec les autres acteurs.

1. Le paysagiste observateur

Cette notion de paysagiste observateur repose sur l'analyse paysagère et la compréhension du territoire et de ses interactions. Pour acquérir ce savoir-faire il est nécessaire d'avoir un regard aiguisé et de prendre en compte toutes les composantes d'un site : physiques, naturelles et relationnelles. Un territoire vécu a besoin d'être aménagé. Pierre Donadieu l'exprime en précisant que : « *L'organisation matérielle du territoire et sa composition formelle par rapport au regard de l'habitant ou du voyageur sont devenues des conditions essentielles de l'appropriabilité des images et par conséquent de la qualité reconnue des espaces.* » (1999) Il ne faut donc pas simplement voir le territoire en tant que tel mais plutôt regarder les interactions créées et/ou subies avec celui-ci pour assurer l'intégralité de sa compréhension. Prendre le temps d'observer, d'écouter et de vivre le paysage sont les clefs de la découverte de toutes les particularités d'un milieu. En effet, ces espaces sont vécus par des usagers de divers horizons mais leur but est commun, profiter des lieux, chacun à sa manière. Ce sont donc des espaces de mixité et de partage, c'est pourquoi, les analyser est fondamental pour réussir à faire coexister chacun de ces usages.

De plus, le paysage est un bien commun auxquels les locaux y associent des valeurs nées de leur passé et de leurs expériences. Ils accordent alors un attachement relevant du sensible ou de l'affectif lié à des souvenirs ou activités vécues. Par conséquent, ce temps d'observation et d'analyse est nécessaire pour ensuite adapter un projet au site et garantir son acceptabilité par tous. Dans ce rôle, le paysagiste est un observateur qui identifie les pratiques et les usages.

Connaître l'identité d'un site et le comprendre fait donc référence à ces relations sociales. Sans ces activités et cette attractivité, les problématiques seraient complètement différentes. Toutefois, il ne faut pas non plus négliger son histoire ni sa géographie. Ces caractéristiques physiques sont la source de l'attrait des lieux, il est donc important de leur porter attention. Le sol, les habitats, la répartition de la faune et de la flore, leurs interactions sont également indispensables à observer pour comprendre le territoire. L'expérience et la connaissance du site sont alors des compétences dont le paysagiste a besoin pour être un bon observateur. Ensuite, il faut adapter l'aménagement pour réussir à faire vivre ensemble ces composantes physiques et sociales.

Donner de l'importance aux usages de l'espace tout en prenant en compte les enjeux du territoire permet donc de faire un bilan et de pouvoir, par la suite, assurer un travail de valorisation adapté aux développements personnel des visiteurs et du milieu lui-même. Ce rôle d'observateur est important à accomplir pour la compréhension et la prise en compte des relations entre tous les acteurs du territoire et les sites touristiques. Pourtant il ne se limite pas à cette compréhension mais il doit également faciliter leurs relations.

2. Un rôle de médiateur

Grâce à ses observations et ses connaissances, le paysagiste est détenteur d'un savoir de terrain et possède une vision fine des usages des lieux. Pour autant, seul, il peut aménager le territoire mais ne peut pas assurer son respect. Par conséquent, il a également un rôle de transmission de connaissances et de sensibilisation au milieu. Il doit apporter ces outils aux populations pour leur faire prendre conscience de la fragilité de leur environnement et de leur capacité à agir dessus. Ce second rôle est donc bien celui de médiateur faisant le lien entre usagers et territoire. Comme l'explique Pierre Donadieu, les paysagistes *« ont redonné à l'homme sensible – l'usager de l'espace public – un rôle central de sujet percevant ; en lui restituant sa relation à l'horizon comme à la pluri sensorialité du lieu ; en rétablissant l'épaisseur – les trois dimensions – des milieux à vivre, trop souvent oubliée dans les cartes et plans ; en redonnant à la vie naturelle les conditions d'existence et d'évolution qu'elle avait souvent perdues »* (1999). Lorsque les usagers vivent et s'approprient le territoire, ils y accordent une valeur et donc un respect. De ce fait, il est important de mettre en relation les mauvais usages des sites et les impacts négatifs qu'ils provoquent, pour assurer au public une prise de conscience de leur influence sur le territoire.

Le public et les paysagistes ne sont pas les seuls acteurs des transformations du paysage. Les collectivités ont également un rôle important dans l'aménagement car elles en sont souvent à l'origine. Elles constituent des commandes et des programmes pour concrétiser leurs besoins auprès des aménageurs. Les demandes de ces décideurs traitent de problématiques sociales et/ou environnementales auxquelles le paysagiste doit pouvoir répondre par l'aménagement. Il doit alors trouver une organisation spatiale répondant aux questions d'intérêts public tout en intégrant les besoins des usagers. Par conséquent, le paysagiste a bien un rôle de médiateur. Positionné entre tous les acteurs, habitants, commanditaires et également professionnels de l'aménagement, il est le relais entre tous ces partis et doit assurer un dialogue entre eux. *« Il anticipe le devenir du territoire pour infléchir les processus qui le produisent et pour l'amener à des états souhaitables évolutifs. Il définit des étapes qui jalonnent la mise en œuvre d'une politique partagée fédérant des compétences techniques et sociales complémentaires. »* (P. Donadieu, 1999). Le paysagiste concrétise donc tous les besoins sociaux et politiques au sein d'un aménagement. La médiation est alors une facette de ce métier permettant de faciliter le dialogue et de donner de la place à tous les acteurs du territoire. Elle assure également un accord entre les partis par le biais d'un aménagement. Par conséquent ce statut d'aménageur n'est pas non plus à négliger.

3. Aménager, une mission incontournable

Le paysagiste doit être diplomate pour collaborer avec les décideurs et usagers mais il doit également trouver un accord à l'interface de toutes les demandes et tous les besoins. L'aménagement doit alors présenter une solution adaptée à tous les partis. Son savoir-faire lui permet de créer une organisation répondant aux pratiques du territoire et aux caractéristiques du site.

Le paysagiste ne doit jamais perdre de vue l'identité d'un site car le concept du projet doit être ancré dans le territoire. Comme Pierre Donadieu l'exprime : « *la mission [...] du paysagiste : retrouver la cohérence spatiale perdue, relier l'intelligible et le sensible, le fonctionnel et le poétique ; bref, renouer des relations entre habitants, site et paysage* ». Le paysagiste a donc un rôle de mises en relation des liens moraux et physiques. Les populations demandent une valorisation de leurs espaces vécus, les collectivités, elles, un projet montrant les valeurs des sites tout en les préservant et limitant leur gestion. Prendre en compte les usages et l'histoire des lieux est donc la garantie d'un projet fonctionnel et appropriable par les acteurs du territoire.

Par ailleurs l'aménagement en question doit aussi prévoir le devenir du territoire, car sa création doit apporter une solution sur le long terme. Il doit répondre aux attentes d'aujourd'hui et également à celles de demain. Les paysagistes « *ont introduit le temps dans leurs stratégies spatiales : le temps historique de la mémoire des lieux, mais aussi le temps à venir ; ce qui définit le projet de paysage comme un processus explicable et modifiable, ouvert à tous les acteurs de la production de l'espace, c'est à dire comme un mouvement lent de transformation des espaces matériels et du rapport social à ces espaces.* » (P. Donadieu, 1999) Le but est donc de concevoir un projet répondant aux demandes actuelles et orientant les usages futurs pour guider l'évolution des sites vers un devenir souhaité. Cependant, ces conditions d'aménagements sont conduites selon la composition du site, le végétal, le sol et la faune présente. Le paysagiste a donc un rôle complexe organisé entre la compréhension des liens sociaux, culturels et patrimoniaux mais cette polyvalence renforce l'importance de son rôle d'aménageur. Ces « *compétences transversales, du sensible subjectif aux faits objectifs, en font des membres à part entière de l'aménagement du territoire.* » (C. Jareno, 2013)

Ce rôle multifacette et ce savoir-faire sont essentiels pour améliorer le cadre de vie. La vision et l'analyse du paysagiste permettent de répondre de manière adaptée aux besoins d'un site. Son regard d'expert est donc important pour comprendre celui que pose les usagers sur leur territoire.

B. Le paysage emblématique des sites touristiques du Verdon et des Calanques

Les visiteurs, les promeneurs ou les habitants sont les premiers acteurs du territoire. Ils vivent ces sites touristiques car ils font partie de leur quotidien ou les découvrent le temps d'une visite d'une heure ou d'une demi-journée. Le regard qu'ils posent sur ces lieux doit pouvoir leur permettre d'en percevoir les plus belles caractéristiques. Par conséquent le paysagiste doit également s'immiscer dans cette vision pour que sa réflexion, concernant le paysage vécu et l'intégration paysagère à prévoir pour les ouvrages, soit la plus juste et discrète possible. Mais quelles sont ces particularités que les usagers perçoivent et ressentent ?

Une visite à la place d'un usager va permettre de comprendre son regard sur le paysage. Ensuite, le récit des pratiques des visiteurs va relater leurs usages des sites, pour enfin comprendre la valeur qu'ils attribuent à ces lieux.

1. Un regard tourné vers les composantes du paysage

Une fois arrivé à l'entrée du site, la couleur grise prédomine. Cette roche calcaire ponctuée de tâches vertes est omniprésente. Le sol ferme est même presque blanc sous cette lumière incandescente. Seules quelques tâches d'ombre mouchettent le paysage. Une succession de plateaux s'enchaîne avec de vastes surfaces de cailloutis. La végétation s'organise en touffes clairsemées subissant l'érosion éolienne. La chaleur est lourde et pénible. Une halte s'impose sous un arbrisseau pour se désaltérer avant de reprendre la suite du parcours. Le terrain foulé, par de multiples passages, est creusé par endroits. Les sentes se succèdent sans savoir laquelle mène réellement à la découverte du point de vue. Par moment, le long du chemin, la végétation est plus abondante. Une flore variée couvre le sol, comportant des plantes

à l'allure fragile de couleur vert tendre et des touffes d'un vert bleu plus imposantes. Leurs feuilles sont fines et composées, signe qu'elles ne voient pas la pluie pendant de longues périodes. Le parcours se poursuit et alterne entre dépressions et crêtes, laissant place parfois à un couvert végétal plus dense. Les pins apparaissent au loin mais l'eau ne se distingue toujours pas. Le seul bleu présent, pour le moment, est celui du ciel. Le terrain est toujours accidenté et vallonné, son aspect est même lunaire par endroits, composé de crevasses et de boursouflures. Mais cette marche sous le soleil ardent doit laisser place à un paysage exceptionnel à la fin de la balade. Une côte raide à gravir se présente encore, mais, une fois arrivé au sommet, le bruit de l'eau se fait enfin entendre. Le pas s'accélère pour trouver une percée à travers le couvert végétal bleuté des pins et enfin découvrir la mer. Ça y est, elle apparaît dans le paysage. Sa couleur bleu intense et turquoise est exaltante. L'envie de rejoindre le bord de l'eau pour la toucher fait oublier toutes les difficultés passées. La suite du chemin n'est plus que de la descente. Elle se fait à vive allure, le regard absorbé par la couleur de l'eau. La végétation est toujours clairsemée mais différente. Les couvre-sols et touffes buissonnantes ont disparu pour laisser place aux Pins d'Alep. Accrochés aux versants, à proximité de la plage, ils procurent des coins d'ombre très appréciables. Maintenant en fond de vallon, la falaise encercle le paysage, l'unique ouverture offre une fenêtre sur l'horizon et l'étendue de la mer. Les Pins dominent le vallon. Ce paysage emblématique est celui des Calanques.



Figure n°22 : Calanque de Port Pin au lavis - Source : Elise Maudry, 2019

Le Verdon présente, en partie, la même composition. Les plaines calcaires décrites précédemment composent également le paysage. La végétation buissonnante est clairsemée. Le relief est plus faible car le parcours se situe au sommet de la falaise. Ce milieu découpé, et d'une couleur immaculée, possède aussi un aspect lunaire. La balade est plus courte mais quelques plateaux se succèdent. Le soleil illumine cette étendue blanche ponctuée de tâches vertes et procure une chaleur pesante. Le bout de la dernière plaine apparaît enfin pour laisser place à d'immenses falaises à fond gris mouchetées de tâches beiges et roses. En fond de vallon, la rivière se laisse apercevoir. Sa couleur bleu turquoise est impressionnante. L'envie de rejoindre ce cours d'eau est présente mais impossible. Il n'y a pas de chemin pour descendre, la falaise est trop abrupte. Pour aller toucher l'eau, et apprécier sa fraîcheur, il faudrait poursuivre la visite de la région par un autre lieu. Ici, se déploie le panorama du Point Sublime, offrant une vue exceptionnelle et grandiose sur le paysage, composé de gris, de vert, et en fond de falaises, un bleu intense : le Verdon.

2. L'appropriation du paysage par les usagers

Les visiteurs, à fouler ces sentiers, sont des centaines chaque jour. De multiples horizons, ils défilent tous pour aller au bout de leur quête, scruter le paysage et profiter des lieux. Certains, plus adroits que d'autres, réussissent à atteindre leur but sans difficulté ni dommage pour le site. D'autres, moins habiles, arpentent difficilement les chemins, au dépit de la propreté de leurs vêtements ou du respect de certaines plantes. Les promeneurs observent le site, le meilleur chemin à emprunter, celui qui va les mener à leur objectif. Ils le parcourent en prenant leur temps, font des pauses pour profiter du paysage et des plantes présentes. Ils essaient de suivre le tracé des sentes malgré les difficultés engendrées par la roche affleurante ou les amas d'éboulis glissant et roulant sous leurs pieds. Certaines pierres chutent de quelques mètres et s'arrêtent juste avant d'atteindre les baigneurs allongés sur la plage. Cette activité de baignade est également pratiquée par un autre type de public. Ces usagers viennent sur site pour se rafraîchir et profiter d'un coin à l'ombre des pins ou d'une place pour bronzer. Leur intérêt est focalisé sur l'eau quitte à passer outre les chemins, piétiner quelques végétaux ou encore créer de nouvelles traces de sentier. Equipés de sandales et de sacs de plage, l'accès à la mer leur paraît parfois compliqué et fatigant. Ils ne sont pas préparés à subir des dizaines de minutes de marche à travers des passages glissants et ponctués d'obstacles. Parfois, apeurés par la difficulté de la traversée, ils se font glisser sur les roches, maudissant le site et leur idée de se rendre sur cette plage. Mais une fois à l'approche de leur but, il serait impensable de faire demi-tour. Ils poursuivent alors leur chemin à l'encontre du respect du site en question, s'accrochant aux branches pour trouver un peu de stabilité et s'accroupissant dès qu'il y a un ressaut de quelques centimètres à franchir. Durant tout le trajet, ils pensent alors que leur visite restera gravée dans leur mémoire liée à la difficulté de son accès mais une fois arrivés à destination, face à la plage, toutes ces épreuves sont consolées par leur émerveillement face au lieu. Le retour sera probablement aussi complexe que l'aller, en s'entêtant peut être à escalader certains rochers alors que d'autres passages seraient plus aisés mais leur souvenir à l'issue de la visite reste celui de leur objectif. Ces baigneurs, sur leur chemin, rencontrent d'autres visiteurs, opposés à eux par leur démarche et leur attirail. Equipés de chaussures et parfois même de bâtons de marches, les randonneurs sont également des usagers des Calanques. La difficulté de praticabilité du site n'est pas un souci pour ce type de public. Leur objectif est de traverser les lieux à vive allure quitte à doubler d'autres marcheurs dans les éboulis, malmener la végétation sur leur passage, ou encore fragmenter le paysage avec de nouveaux sentiers. Suivre les traces existantes est un confort qu'ils ne s'accordent pas forcément, car ils ne souhaitent pas s'imposer de contraintes de ralentissement de leur rythme liées à d'autres promeneurs présents sur leur passage. Passer outre les chemins balisés n'est donc pas un problème pour eux car leur sens de l'orientation paraissant bien aiguisé leur permettra d'atteindre leur destination. Ils observent le paysage au gré de leur traversée mais ne prennent pas le temps de s'arrêter pour le contempler, à l'inverse d'autres visiteurs et de leurs haltes régulières. A chaque coin d'arbre, ou à chaque virage, ils admirent une vue quelque peu différente de la précédente, et en profitent simplement ou la photographient pour la graver physiquement et dans leur mémoire.

Voici, ci-dessous, deux exemples (figure n°23 et n°24) des pratiques des usagers des Calanques.



Figure n°23 : Plage de la calanque de Sugiton en juin 2019 - Source : Elise Maudry, 2019



Figure n°24 : Groupe de randonneur à Sugiton en mai 2019 - Source : Elise Maudry, 2019

Au Point Sublime, la diversité d'usages est moins importante. La promenade aboutissant à un belvédère, les visiteurs sont donc plutôt des photographes et des observateurs. Le manque de repères est également présent pour certains. Après quelques instants d'hésitation, les promeneurs choisissent un des multiples sentiers gravés par les précédents passages. Ils s'orientent tous vers le bout de la falaise. La roche est affleurante mais les forts dénivelés sont absents car l'objectif est de rester sur le sommet de la falaise. Les promeneurs et photographes sont donc les principaux usagers de ce site.

3. La valeur accordée à ces paysages

Ces paysages des Calanques et du Verdon sont des lieux possédant une forte attractivité en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Le public les pratiquant est différent car chacun de ces sites correspond à des attentes particulières. Pourtant, le désir de rapprochement avec la nature est bien présent pour ces deux espaces.

Chaque usager vient profiter du paysage. Dans ces deux milieux, les contrastes entre roche calcaire, végétation et eau sont très présents. Ce type d'organisation paysagère ne se trouve que dans de rares endroits. C'est pourquoi, le désir de découverte et d'émerveillement face à ces lieux est si important. Lorsque les visiteurs viennent en profiter, l'envie de tous est de découvrir la beauté y faisant référence. Cela procure une sensation d'évasion et renforce celles de vacances et d'éloignement du quotidien.

Pour les locaux, jouir de ces lieux correspond à la recherche d'échappatoire. Ils souhaitent oublier le rythme journalier, délaissier les soucis durant le temps de leur balade, souvent quelques heures seulement. Ils viennent ici pour trouver une quiétude et une sérénité procurée par le paysage. Après avoir rêvé et s'être détendu, ils repartent alors avec un esprit plus léger, s'étant détachés pendant quelque temps de leurs problèmes et contrariétés. Ces espaces sont donc vécus comme des lieux d'escapade, où la beauté du paysage offre une sensation de bien-être, loin de la ville et du travail. Cette impression de retour à la nature procure un soulagement et un réconfort.

Pour les touristes, le but est de découvrir ces sites à la notoriété importante. Cela représente une satisfaction vis-à-vis du profit de la région. Aller à Marseille sans être allé dans les Calanques, ou parcourir le Verdon sans avoir visité le belvédère ouvrant la vue sur l'entrée des Gorges, relèverait presque de l'impossible. Il manquerait une étape dans le parcours de leurs vacances.

L'objectif de ces sites est donc, pour tous, de profiter de ces paysages mais particulièrement de leur caractère extraordinaire. La végétation méditerranéenne emblématique, et l'eau à la couleur exceptionnelle sont synonymes d'évasion, de paradis métropolitain, de lieux quasiment hors du temps. Ce sont donc des sites qualifiés par tous d'une beauté spectaculaire. Ils paraissent immuables pour les visiteurs et leur disparition alors impensable. Ces paysages sont identitaires pour leur région et pour les locaux mais également pour les touristes français ou étrangers. Ainsi, les préserver est fondamental. Le paysagiste peut alors participer à cette mission en ayant analysé ces paysages, leurs usages et enfin la valeur qui leur est accordée par ces visiteurs de divers horizons. Ensuite il pourra proposer ce travail d'analyse et conseiller et/ou mettre en œuvre des aménagements correspondant à ce besoin de préservation.

C. L'adaptation de l'aménagement par l'analyse du paysagiste

Le paysagiste a donc un rôle d'observateur mais également d'analyste. Il se met à la place du public pour comprendre ses besoins et ses ressentis vis-à-vis des sites. Par ailleurs, il prend également en compte les besoins des sites en eux-mêmes et prévoit des aménagements permettant de réduire l'évolution de leur dégradation. Pour cela il est donc nécessaire de porter attention à toutes les composantes du paysage.

1. Travailler avec les caractéristiques du paysage

Les paysages des Calanques et du Verdon possèdent des éléments identitaires. Ils se diversifient entre le sol, la végétation et l'eau. Pour le paysagiste, il est important de les identifier et de les qualifier en fonction de leur présence dans le paysage, de leurs aspects et de leurs rôles. Cela permet de distinguer l'importance à attacher à chacune des composantes lors de l'aménagement du site. Voici ci-dessous, la grille de lecture des composantes du paysage des Calanques, figure n°25. Ce paysage sera le seul développé pour montrer la démarche de travail. Le Point Sublime possède les mêmes catégories et typologies globales mais détaillées par différentes caractéristiques que celles présentées ici.

| Composante du Paysage | | | Aspect | | | Rôle dans le paysage | | |
|--|--|-------------------|----------------------------|--|----------------------|--|--------------------------------|--|
| Catégorie | Typologie | % de recouvrement | Couleur | Forme | Texture | Structure | Ambiance | Image évoquée |
| Sol | Roche calcaire | ≥ 50% | Beige, gris clair | Saillant, en bloc ou en feuillets | Dure et sèche | Forme des lignes verticales ou horizontales | Paysage sec | Paysage lunaire avec peu de vie |
| | Eboulis calcaire | 10>%>40 | Beige, gris clair | Amas d'agrégats, cailloux, pierres (Ø < 15 cm) | Sèche | Lignes de biais, monticules | Paysage fragile, instable | Paysage fragile où la subsistance est difficile |
| | Sol terreux | ≤ 10% | Marron clair | Terre fine | Sèche | Se niche entre les failles de la roche | Matière organique désagrégée | Sol très pauvre où peu de végétaux peuvent s'implanter |
| Végétation (recouvrement par rapport à la surface du sol, 50 < % < 80) | Strate arborée (Pin d'Alep en majorité) | ≤ 40% | Vert foncé | Forme un couvert végétal vu de dessous et un plateau de face, forme de nuage | Epineuse | Forme un couvert végétal à quelques mètres de hauteur (relativement bas), lignes de force verticales et horizontales | Marine, sèche | Sud de la France, méditerranéenne |
| | Strate arbustive (Lentisque, Romarin, quelques Pins) | ≤ 20% | Camaïeu de verts | Port arrondi, port libre buissonnant | Epineuse et rugueuse | Ponctue le paysage, mosaïque de tâches | Marine, aride, paysage venteux | Garrigue, maquis |
| | Strate herbacée (Astragale, Limonium, Lys maritime, Salabelle, Asterolide) | ≤ 20% | Vert tendre et vert bleuté | Couvre-sol, touffes herbeuses | Glabre, duveteuse | Recouvre le sol sur certains espaces, ligne de force horizontale | Sèche, aride | Sud de la France, méditerranéenne |
| Eau | Faible profondeur | ≤ 30% | Bleu turquoise | Etendue formant une grande tâche | Lisse, onduleuse | | Paradisique | Lagon |
| | Grande profondeur | ≥ 70% | Bleu profond | Ensemble de la mer jusqu'à l'horizon | Lisse | Ligne de force horizontale (horizon) | | |

Figure n°25 : Grille de lecture des composantes du paysage des Calanques - Source : Elise Maudry, 2019

Le sol est une des composantes majeures du paysage. Il se distingue en 3 typologies différentes dans la grille de la figure n°25: roche, éboulis et sol terreux. Chacune de ces typologies possède un pourcentage de recouvrement par rapport à la superficie totale de ce sol. Des couleurs, des formes et une texture distinguent ces différentes composantes. Elles forment des lignes ou des courbes dans le paysage, ce que représente le détail de la colonne structure. Une falaise articule le paysage de manière verticale, contrairement à une roche affleurante sculptant le terrain, formant une ligne horizontale. Ces différentes composantes donnent également une ambiance au lieu, et une image évoquée qui dépend du ressenti et du vécu de chacun.

La végétation et l'eau sont analysées avec la même méthode. Les végétaux sont des sujets possédant différentes tailles de développement, ils sont donc différenciés selon 3 strates : arbres (quelques mètres de hauteur), arbustes (maximum 2m de hauteur) et herbacées correspondant à la végétation basse. Au contraire, l'eau est une vaste étendue mais dont la profondeur provoque une différence importante de teinte, c'est pourquoi elle est traitée en 2 typologies différentes.

Cette grille de lecture permet donc de distinguer les spécificités de ce paysage et de les caractériser en fonction de différents angles de vue. Cela permet ensuite de pouvoir créer une démarche de principes d'aménagements pouvant correspondre tout d'abord aux problématiques de ces composantes paysagères. Il ne faut pour autant pas négliger le fait qu'un paysage touristique ne fonctionne pas seulement avec des caractéristiques physiques mais également avec une multitude d'usages.

2. Etudier les usages des sites

Le PN des Calanques et le PNR du Verdon sont des espaces naturels chers aux habitants et aux visiteurs. Ils profitent de ces territoires et en font usage pour se rapprocher de la nature. Selon différents buts: contemplatif, ludique ou encore sportif, chacun trouve sa place pour pratiquer sa propre activité. Elles varient et sont adaptées au relief et à la taille des sites, par conséquent celles des Calanques sont plus diversifiées que celles du Point Sublime.

Dans les Calanques, comme le précise la charte du PN, les pratiques sont individuelles, associatives ou encore en groupes encadrés par des professionnels. (Parc National des Calanques, 2012) Elles varient entre promenades dominicales, baignades, «farniente», photographies, observations naturalistes, randonnées pédestres ... Chacun de ces pratiquants y cherche pourtant un lieu de quiétude et de rapprochement avec la nature.

Les promeneurs souhaitent une activité de balade, à la recherche d'un ou plusieurs points de vue et de lieux de repos. Cette activité est donc plutôt pratiquée au printemps ou en automne, utilisant parfois les dalles calcaires pour se reposer. La promenade est également une activité de choix en été, mais son but est différent. Le public cherche alors à se rafraîchir et donc se rapprocher des plages pour également profiter de la baignade. Cette baignade, est donc plutôt pratiquée l'été. Les visiteurs cherchent alors des lieux de repos sur les plages ou à proximité. L'objectif est souvent simplement de profiter de l'ombre, peu importe si cela est au dépend d'un espace de déambulation ou de quelques plantes. Lors des journées très chaudes, les Calanques sont des lieux très convoités, chaque endroit est alors pris d'assaut. Au contraire, certaines autres activités ont des besoins totalement différents. Les personnes pratiquant la photographie ou des observations naturalistes sont plutôt à la recherche de calme et de lieux isolés. Ils profitent donc du site à des moments particuliers de la journée, plutôt le matin très tôt. Quant aux sportifs, randonneurs, traileurs ou encore pratiquants de swin & run (sport combinant course à pied et nage en eau libre), leur but est également de parcourir les sites à des heures de faible affluence. Chacune de ces activités comporte donc des besoins et des objectifs différents mais tous réussissent à profiter des lieux à leur propre manière en étalant leurs usages sur plusieurs périodes de la journée, ou de l'année, et différents espaces.

Ces utilisateurs peuvent donc venir pour 1h, une demi-journée ou encore une journée entière (Flux Vision Tourisme, 2018), la durée de présence sur site varie. Cela s'explique par le type de visiteurs, touristes français, étrangers ou encore habitants. Comme le montre le graphique ci-après (figure n°26), le public est réparti en 3 catégories mais celles-ci ne sont pas équilibrées. Les Calanques sont des lieux

très prisés des Marseillais, mais il existe également dans ce site, un public particulier de locaux, « les cabanonniers ». Ce concept de villégiature et de double résidence est arrivé dès le XIX^{ème} siècle. Les « cabanonniers » sont donc des Marseillais possédant une construction dans le PN des Calanques, leur servant de résidence secondaire. Comme expliqué dans la charte du PN, ils souhaitent un isolement vis-à-vis de la ville, et ces habitations développées comme une « vie de village », accessibles aux classes populaires, ont permis de répondre à ces besoins de rapprochement de la nature (Parc National des Calanques, 2012). Les activités de cet espace naturel varient donc selon l'usage et l'attachement que chacun porte à ce lieu.

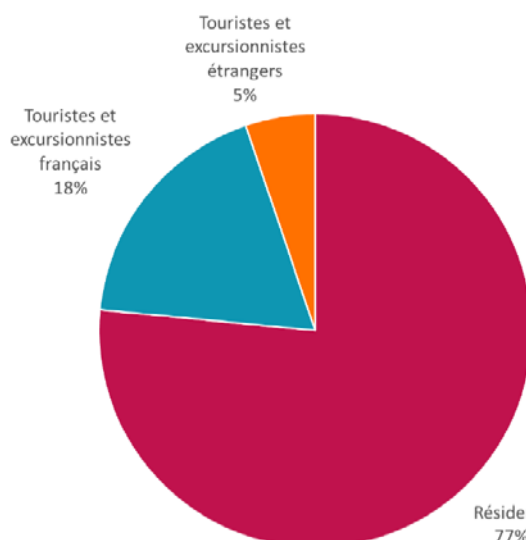


Figure n°26 : Public du Parc National des Calanques en 2017 - Source : Flux Vision Tourisme, 2018

Concernant, le Point Sublime du PNR du Verdon, il y a également une diversité de publics entre habitants et touristes mais le panel d'activités possibles est moins large. Ce site s'étend sur quelques hectares seulement et sa visite aboutie à un belvédère sur les Gorges du Verdon. L'objectif de visite est donc pour tous d'atteindre ce belvédère et de profiter du point de vue. La durée de passage des visiteurs est généralement d'1h voir quelques heures au maximum. Pour autant les motifs pour se rendre sur site varient entre tourisme, vacances et visites de familles ou amis dans la région. Comme le montre le graphique

ci-contre, présentant la répartition de l'origine géographique des publics (figure n°27), une majeure partie (environ 50 %) est originaire de la région. Quant aux touristes étrangers et d'île de France, ils représentent quasiment 30 % des visiteurs. Il est donc possible de supposer que ce public profite du Verdon plutôt en périodes de vacances contrairement aux habitants de la région limitrophe (Rhône-Alpes) pouvant venir sur place pour une journée. Par ailleurs, l'usage de ce site se fait principalement en haute saison (50 % l'été) même si l'attractivité s'étend également au printemps et en arrière-saison, 20 % des visites pour ces deux périodes. Ce site du Verdon fonctionne avec la saisonnalité et un objectif principal qui est la découverte et la balade.

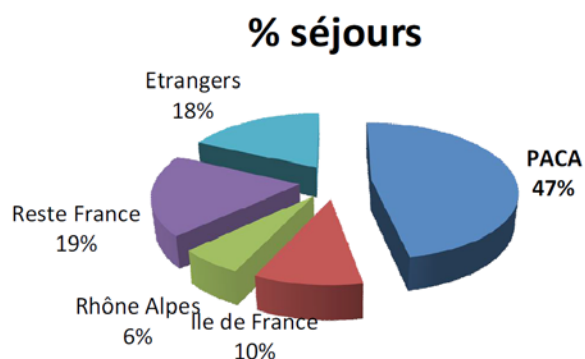


Figure n°27 : Origine géographique de la clientèle du Parc Naturel Régional du Verdon - Source : Parc Naturel Régional du Verdon, 2013

Par conséquent, lorsque les usagers viennent profiter de ces deux lieux c'est pour s'imprégner d'un patrimoine et profiter d'un paysage exceptionnel.

3. S'adapter aux composantes des lieux

Les sites touristiques protégés du Verdon et des Calanques sont des milieux identitaires de leurs régions pour leurs usages et leur composantes paysagères. Les protéger est essentiel mais, pour autant, il faut garder leurs valeurs touristiques. Il est donc impossible d'interdire leur accès. Mettre en œuvre cette décision irait à l'encontre des usages actuels et des politiques de PN et PNR. Préserver ces sites est donc une méthode paraissant plus appropriée. Elle consiste à porter attention aux valeurs des sites et protéger certaines zones, en particulier si leur enjeu est primordial. Associé à une démarche de valorisation, cela permet d'améliorer l'accès à certains espaces et ainsi de pouvoir en fermer d'autres pour les protéger. Ces sites restent alors accessibles sur la majeure partie de leur surface malgré certaines restrictions. Dans le même temps, ce travail peut sensibiliser la population sans générer de problèmes d'acceptabilité par les

usagers. Aménager durablement le territoire peut donc permettre de le valoriser et de le préserver. C'est pourquoi des ouvrages répondant à ces deux objectifs ont été choisis pour aménager ces sites. De plus, la sélection de techniques respecte l'identité culturelle et patrimoniale des lieux.

La mise en œuvre de travaux en pierre sèche est alors majoritaire sauf dans les cas où le travail en pierre maçonnerie est nécessaire. Le rendu des ouvrages en pierres maçonnées doit alors avoir un aspect identique à un ouvrage en pierre sèche : sans joint apparent. Ces techniques permettent de mettre en œuvre les emmarchements ou murs de soutènements. Les travaux prévus, consistent également à améliorer l'accessibilité des sentiers. Cela représente alors des travaux de terrassement, de fragmentation de substrats rocheux, d'écrêtage ou encore de déroctage de blocs rocheux présents sur les sentiers. A l'issue de ces techniques, l'assise du chemin est améliorée. Pour rendre plus facilement praticable le site, des travaux de déroctage de marches sont aussi prévus. Cela permet de faciliter le franchissement de certains blocs rocheux. Ces différentes opérations ont donc pour but de faciliter l'accès aux sites, et d'améliorer la praticabilité et la lisibilité des sentiers pour réduire les problématiques de divagation et donc d'érosion des sols. Ce sont principalement des techniques de valorisation des sites.

Concernant leur préservation, les aménagements relèvent de la protection et de la mise en défens de certaines zones. Ce travail peut être mis en œuvre par une démarche de dissuasion. Accentuer la difficulté d'anciennes sentes, les supprimer en fermant leur accès ou déniveler leur assise sont des techniques proposées. Empêcher un accès peut également se faire par l'apport de roches sur l'ancienne emprise des sentiers. Le principe majeur est donc de proposer un seul sentier, adapté à tous les usages et permettant d'accueillir l'affluence de tous les touristes pour réduire au maximum l'envie de divaguer. Certaines zones à enjeux majeurs sont également mises en défens pour assurer leur protection. Cela peut être mis en œuvre par la pose de clôtures en « poteaux fil » ou ganivelles selon les sites. L'objectif est de répondre par l'aménagement aux problématiques de sol, de végétation et de fréquentation. Cela permet alors d'accueillir un tourisme respectueux de l'environnement, un tourisme durable, dans ces sites protégés.

Conclusion

Les sites protégés sont des territoires caractérisés par leur valeurs identitaires, culturelles et patrimoniales. Ils sont également porteurs de valeurs physiques et écologiques remarquables (dans le cas de nos sites d'étude). S'adapter à ces caractéristiques est essentiel pour travailler dans le respect de ces lieux mais il est aussi primordial d'agir pour leur préservation et leur valorisation. En ce sens, de nombreux acteurs entrent en ligne de compte pour mettre en œuvre un aménagement cohérent. Les usagers sont attachés à ces sites emblématiques tout comme les organismes publics portant leur gestion. Par conséquent, ces acteurs doivent occuper une place non négligeable dans la démarche de projet.

A leur côté, comme le montre l'étude, le paysagiste prend un rôle transversal intervenant avec tous les acteurs et travaillant sur le territoire en question. Il revêt à la fois un rôle interne et externe par rapport à la démarche territoriale, qui sous-entend la gestion et l'aménagement de l'espace. Il s'imprègne du site, prend en compte ses caractéristiques, analyse ses valeurs pour ensuite utiliser ces données afin de faire lien entre usagers et collectivités. Dans sa manière d'aborder le projet, il réussit à réunir les besoins et discours de tous pour les traiter conjointement. Par cette approche, chacun prend le temps de s'écouter et de se comprendre, ainsi il est possible de mettre en œuvre des aménagements, répondants aux attentes de l'ensemble des acteurs. A cela s'ajoute le rôle principal du paysagiste qui est de travailler avec et pour le site dans l'objectif de lui conférer un meilleur équilibre et une évolution en lien avec ses enjeux.

Les aménagements sont créés pour répondre à des besoins physiques et organisationnels. Leur mise en œuvre est possible grâce à des missions définies à plus grande échelle. Elles peuvent entre autres porter des enjeux écologiques, comme dans le cas de la mission Life Habitats Calanques, ou territoriaux et touristiques, avec l'exemple de l'Opération Grand Site, souhaitant classer toutes les Gorges du Verdon en tant que Grand Site de France. Pour autant l'origine de ces missions provient d'une démarche de protection déjà existante sur ces sites. Les Parcs Nationaux et Parcs Naturels Régionaux ne possèdent pas les mêmes caractéristiques en termes de conditions de classements mais présentent la même approche concernant les enjeux liés à la richesse patrimoniale, culturelle et écologique. Cela leur confère également une notoriété importante et par conséquent un afflux touristique de grande envergure. Grâce aux démarches mises en œuvre par ces parcs et aux missions et aux aménagements qui en découlent, cette affluence touristique peut être gérée durablement. Certains espaces sont protégés et défendus, et d'autres sont accessibles et valorisés ce qui permet de préserver le site dans sa globalité. Par cette procédure, le tourisme, et en particulier le tourisme de masse, n'est plus désigné comme une problématique participant à la dégradation des sites remarquables.

Le tourisme durable devient une solution permettant de répondre aux enjeux des sites protégés grâce à la mise en œuvre d'aménagements adaptés à l'accueil du public et aux problématiques des sites. La préservation de ces lieux et la régénération de certains espaces sont alors assurées sans pour autant interdire leur découverte et altérer le plaisir du public. Mais comment est-il possible de mesurer l'efficacité des aménagements ? Répondent-ils réellement aux attentes de préservation de l'environnement et des usages des sites ?

Bibliographie

- BRETON J-M., 2012, De la conservation conflictuelle à l'aménagement durable, le paysage et la biodiversité saisis par le droit, Biodiversités et paysages : de la connaissance de la représentation des paysages à leur aménagement durable. Vertigo [En ligne]. 2012|Hors-série 14
- CAMUS S., HIKKEROVA L., SAHUT J-M., 2010, Tourisme durable : une approche systémique. Management Prospective Ed. [En ligne]. « Management & Avenir » 2010|4 n°34, p 253-369
- CONFERENCE MONDIALE DU TOURISME DURABLE, 1995, Charte du Tourisme durable, Annexe 1, [En ligne], pp 103-106
- DIRECTION GENERALE DES ENTREPRISES, 2019, Mémento du Tourisme édition 2018, 148 p
- DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES OCCITANIE, 2018, La mission racine : les nouvelles stations balnéaires du golfe du lion, 2 p
- DONADIEU P., 1999, Entre urbanité et ruralité, Les annales de la recherche urbaine, 2000|n°85, p 6-15
- DUVAL M., 2008, Patrimonialisation et mise en tourisme des espaces naturels, L'exemple des gorges de l'Ardèche, Géographie et cultures [En ligne]. L'Harmattan, 2008|66, p 61-78
- EUROPARC FEDERATION, 2008, La Charte Européenne pour le Tourisme Durable dans les Espaces Protégés, 12 p
- INSEE, 2005, Chiffres clés du Tourisme, Pour comprendre, 161 p
- JAFARI J., 2002, Encyclopedia of Tourism, 717 p
- JARENO C, 2013, Médiation du paysage : Jusqu'où peut aller, dans l'espace restreint d'un projet de paysage, un processus de construction concertée avec les habitants, peuvent-ils devenir les paysagistes de leur propre projet ? Spécialité Paysage, Option : Ingénierie des territoires, Agro Campus Ouest Angers, 40 p.
- LE GARGASSON C., MESSAOUDI D., LERICHE F., 2017, Du tourisme de masse aux tourisms de masse. Fagnoni [En ligne]. Géographie du tourisme, 2017|chapitre 6, p 68-79
- LUCIANI P-M., 2016, Pour une valorisation durable des espaces patrimoniaux de Corse, Doctorat Géographie spécialité Aménagement du territoire, Université Lyon 3 - Jean Moulin, 532 p.
- MANCEBO F., 2007, Quels référentiels pour un aménagement « durable » ? Armand Colin [En ligne]. « L'information géographique » 2007|3 vol 71, p 29-47
- PARC NATIONAL DES CALANQUES, 2012, Charte du Parc National des Calanques, volume 1, 152 p
- PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON, 2008, Charte 2008 - 2020, 121 p
- PUPION P-C., 2010, Tourisme durable et valorisation de l'environnement du littoral aquitain : diversité et stratégies des acteurs. Management Prospective Ed. [En ligne]. « Management & Avenir » 2010|4 n°34, p 289-305

RESEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE, 2016, Le tourisme durable en pratique : 20 exemples innovants dans les Grands Sites de France, 50 p

RUIZ G., 2013, Le tourisme durable : un nouveau modèle de développement touristique ? Armand Colin [En ligne]. « Revue internationale et stratégique » 2013|2 n°90, p 97-105

RUIZ G., 2014, Le tourisme durable : jouissance et protection de la nature. Victoires éditions [En ligne]. « Vraiment durable » 2014|1 n°5/6, p 71-81

VIOLIER P., 2016, La troisième révolution touristique. Monde du Tourisme [En ligne]. Hors-série|2016, 14p

Autres Références Bibliographiques

ALTIMAX, 2017, Parc National des Calanques, Volet qualitatif de l'étude de fréquentation 2016/2017, 65 p

FLUX VISION TOURISME, 2018, Fréquentation du Parc National des Calanques, 29 p

PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON, 2013, Les clientèles touristiques du Parc, 8 p

SYMBIODIV, 2019, Etude d'évaluation des incidences du projet de restauration des sentiers au titre de Natura 2000, Parc National des Calanques, 97 p

Sitographie

Glossaire:

- [I] Géoconfluences, 2019, Ecoumène touristique, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/ecoumene-touristique> (consulté le 30 juillet 2019)
- [II] B. Bathelot, 2015, Niche, <https://www.definitions-marketing.com/definition/niche/> (consulté le 21 août 2019)
- [III] Futura Planète, 2019, Espèce patrimoniale, <https://www.futura-sciences.com/planete/definitions/developpement-durable-espece-patrimoniale-6398/> (consulté le 2 septembre 2019)
- [IV] Musée océanographique de Monaco, 2019, Qu'est-ce qu'un hotspot ? - Qu'est-ce que la biodiversité ? https://expo.oceano.mc/biodiversite.php?id_rubrique=5&id_sous_rubrique=24 (consulté le 3 septembre 2019)
- [V] Larousse, éditions, 2019, Définition : Sente <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/sente/72131> (consulté le 3 septembre 2019)
- [VI] Wikipédia, 2019, Pierre sèche, https://fr.wikipedia.org/wiki/Pierre_s%C3%A8che (consulté le 3 septembre 2019)
- [VII] Paysages Territoires Transition, 2018, L'urbanisme réversible un outil d'aménagement durable du territoire ?, <http://www.environnement-urbanisme.certu.developpement-durable.gouv.fr/l-urbanisme-reversible-un-outil-d-amenagement-a177.html> (consulté le 1 septembre 2019)

Corps de Texte:

- [1] Organisation mondiale du tourisme, Comprendre le tourisme : glossaire de base, 2019 <https://media.unwto.org/fr/content/comprendre-le-tourisme-glossaire-de-base> (consulté le 9 août 2019)
- [2] INSEE, 2016, Développement durable, 2016, <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1644> (consulté le 19 août 2019)
- [3] Acteurs du Tourisme durable, 1995, Le tourisme durable, <http://www.tourisme-durable.org/tourisme-durable/definitions> (consulté le 21 août 2019)
- [4] Organisation mondiale du tourisme, Sustainable development of tourism, 2019 <https://sdt.unwto.org/fr/content/definition> (consulté le 21 août 2019)
- [5] Organisation mondiale du tourisme, 2015, Les Nations Unies proclament 2017 Année internationale du tourisme durable pour le développement, <https://media.unwto.org/fr/press-release/2015-12-10/les-nations-unies-proclament-2017-annee-internationale-du-tourisme-durable-> (consulté le 22 août 2019)
- [6] EUROPARC Federation, 2019, Le plus grand réseau d'espaces protégés européens, https://www.europarc.org/?utm_source=ep&utm_medium=header&utm_campaign=linktrack&utm_content=logo (consulté le 22 août 2019)
- [7] Les Parcs Nationaux de France, 2019, L'histoire des parcs nationaux de France, <http://www.parc-nationaux.fr/fr/des-decouvertes/les-parcs-nationaux-de-france/lhistoire-des-parcs-nationaux-de-france> (consulté le 25 août 2019)

[8] Les Parcs Nationaux de France, 2019, Les dix missions des parcs nationaux de France, <http://www.parcsnationaux.fr/fr/des-decouvertes/les-parcs-nationaux-de-france/les-dix-missions-des-parcs-nationaux-de-france> (consulté le 26 août 2019)

[9] Fédération des Parcs naturels régionaux de France, 2019, Histoire, <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/article/histoire> (consulté le 26 août 2019)

[10] Les Parcs Nationaux de France, 2019, Parc National des Calanques, <http://www.parcsnationaux.fr/fr/des-decouvertes/les-parcs-nationaux-de-france/les-10-parcs-nationaux-et-le-projet-de-parc-national-4> (consulté le 26 août 2019)

[11] Parc national des Calanques, 2019, Les hommes et les Calanques, <http://www.calanques-parcnational.fr/fr/des-decouvertes/les-facettes-dun-territoire-exceptionnel/les-hommes-et-les-calanques> (consulté le 27 août 2019)

[12] Parc national des Calanques, 2019, Charte du Parc National, Définition, <http://www.calanques-parcnational.fr/fr/des-actions/la-feuille-de-route-du-parc-national-en-lien-avec-ses-partenaires/charte-du-parc> (consulté le 27 août 2019)

[13] Fédération des Parcs naturels régionaux de France, 2019, Parc naturel régional du Verdon, <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/parcs-naturels-regionaux/parc-naturel-regional-du-verdon> (consulté le 26 août 2019)

[14] Parc naturel régional du Verdon, 2019, La charte qu'es aco ? <http://www.parcduverdon.fr/fr/verdon2038-nouveau-projet/la-charte-ques-aco> (consulté le 26 août 2019)

[15] Parc naturel régional du Verdon, 2019, Accueil, Tourisme et loisirs : Intro, <http://www.parcduverdon.fr/fr/accueil-tourisme-et-loisirs/intro> (consulté le 26 août 2019)

[16] Parc naturel régional du Verdon, 2019, Aménagements et Paysages : Opération Grand Site des Gorges du Verdon, <http://www.parcduverdon.fr/fr/amenagement-et-paysages/operation-grand-site-des-gorges-du-verdon> (consulté le 29 août 2019)

[17] ARPE-ARB, 2019, Programme LIFE Habitats Calanques, <https://www.arpe-arb.org/environnement-paca.asp?ThNum=Th00000767> (consulté le 29 août 2019)

Année universitaire : **2018 - 2019**

Spécialité/Mention : **Paysage**

Spécialisation/Parcours :

Projet de Paysage : Site et Territoire (PPST)

Mémoire de fin d'études

- d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

En quoi aménager le territoire par une démarche de tourisme durable peut-il permettre de répondre aux enjeux des sites touristiques protégés ?

ANNEXES

Par : Elise MAUDRY

Soutenu à Angers le 26 Septembre 2019

Devant le jury composé de :

Président : **Pierre-Emmanuel BOURNET**

Maître de stage : **Pierre TARDIEU**

Enseignant référent : **Chloé JARENO**

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation
«Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France»
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>



ANNEXE 1 : Charte du tourisme durable

Source: Conférence mondiale du tourisme durable, Charte du Tourisme Durable, Annexe 1, 1995

Annexes

Charte du tourisme durable

► Annexe 1

Les participants de la Conférence mondiale du Tourisme durable, réunis à Lanzarote, îles Canaries, Espagne, les 27 et 28 avril 1995,

Conscients que le tourisme est un phénomène de portée mondiale qui répond aux plus profondes aspirations de tous les peuples, ainsi qu'un important élément de développement social, économique et politique pour de nombreux pays,

Reconnaissant que le tourisme, de par son caractère ambivalent, puisqu'il peut contribuer de manière positive au développement socio-économique et culturel, mais aussi à la détérioration de l'environnement et à la perte de l'identité locale, doit être abordé dans une perspective globale,

Conscients que les ressources sur lesquelles se base le tourisme sont fragiles et que la demande pour une meilleure qualité de l'environnement est croissante,

Reconnaissant que le tourisme offre la possibilité de voyager et de connaître d'autres cultures, et que le développement du tourisme peut favoriser le rapprochement et la paix entre les peuples, créant une conscience respectueuse de la diversité des cultures et des modes de vie,

Rappelant la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies et les nombreuses déclarations des Nations Unies, tout comme les conventions régionales sur le tourisme, l'environnement, la préservation du patrimoine culturel et le développement durable,

S'inspirant des principes énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement, ainsi que des recommandations de l'Agenda 21,

Rappelant les déclarations préalables en matière de tourisme comme la Déclaration de Manille sur le Tourisme mondial, la Déclaration de La Haye, la Charte du Tourisme et le Code du Touriste,

Reconnaissant la nécessité de développer un tourisme qui réponde aux attentes économiques et aux exigences de la protection de l'environnement et qui respecte non seulement la structure sociale et les caractères physiques de la destination, mais aussi la population locale,

Considérant comme prioritaires la protection et la consolidation de la dignité humaine des populations locales tout comme des touristes,

Conscients de la nécessité de créer un partenariat entre les principaux acteurs qui participent à cette activité, afin de forger l'espoir d'un tourisme plus responsable vis-à-vis de notre patrimoine commun,

EN APPELLENT à la communauté internationale et **DEMANDENT**, en particulier, aux gouvernements, aux pouvoirs publics, aux décideurs et aux professionnels du monde du tourisme, aux associations et aux institutions publiques et privées dont les activités sont liées au tourisme et aux touristes eux-mêmes, d'adopter les principes et les objectifs de cette Déclaration, qui sont les suivants :

1. Le développement touristique doit reposer sur des critères de durabilité ; il doit être supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales.

Le développement durable est un processus encadré visant une gestion globale des ressources afin d'en assurer la durabilité, tout en permettant de préserver notre capital naturel et culturel, y compris les espaces protégés. Le tourisme étant un puissant instrument de développement, il peut et doit jouer un rôle actif dans la stratégie de développement durable. Une bonne gestion du tourisme doit donc garantir le caractère durable des ressources dont cette activité dépend.

2. Le tourisme doit contribuer au développement durable, en s'intégrant dans le milieu naturel, culturel et humain ; il doit respecter les équilibres fragiles qui caractérisent de nombreuses destinations touristiques, en particulier les petites îles et les zones écologiquement fragiles. Les incidences du tourisme sur les ressources naturelles, sur la biodiversité et sur la capacité d'assimilation des impacts et des déchets engendrés, doivent rester acceptables.

3. L'activité touristique doit considérer ses effets induits sur le patrimoine culturel et sur les éléments, les activités et la dynamique traditionnels de chaque population locale. La reconnaissance de ces facteurs locaux et le soutien de leur identité, de leur culture et de leurs intérêts doivent être des points de référence incontournables lors de la conception des stratégies touristiques, en particulier dans les pays en voie de développement.

4. La contribution active du tourisme au développement durable présuppose nécessairement la solidarité, le respect mutuel et la participation de tous les acteurs, du secteur public et privé, impliqués dans le processus. Cette concertation doit se baser sur des mécanismes efficaces de coopération à tous les niveaux : local, national, régional et international.

5. La préservation, la protection et la mise en valeur de la richesse du patrimoine naturel et culturel offrent un cadre privilégié pour la coopération. Cette approche implique que tous les responsables relèvent ce véritable défi qu'est l'innovation culturelle, technologique et profession-

nelle, et concentrent leurs efforts pour créer et mettre en œuvre des instruments de planification et de gestion intégrés.

6. Les critères de qualité visant à assurer la préservation de la destination touristique et le degré de satisfaction du touriste, critères définis de manière conjointe avec les populations locales et basés sur les principes du développement durable, doivent être des objectifs prioritaires lors de la formulation des stratégies et des projets touristiques.

7. Pour participer au développement durable, le tourisme doit se baser sur l'éventail de possibilités qu'offre l'économie locale. Les activités touristiques doivent pleinement s'intégrer dans l'économie locale et contribuer de manière positive au développement économique local.

8. Toute option de développement touristique doit avoir une incidence effective sur l'amélioration de la qualité de vie de la population, et contribuer à l'enrichissement socio-culturel de chaque destination.

9. Les gouvernements et les autorités compétentes doivent entreprendre des actions de planification intégrées du développement touristique en partenariat avec les ONG et les populations locales pour contribuer au développement durable.

10. Reconnaissant l'objectif de cohésion économique et sociale entre les peuples de la planète comme un des principes fondamentaux du développement durable, il est urgent que soient mises en place des mesures permettant un partage plus équitable des bénéfices et des charges engendrés par le tourisme. Cela implique un changement dans les modèles de consommation et l'introduction de méthodes de fixation de prix permettant l'intégration des coûts environnementaux.

Les gouvernements et les organisations multilatérales devraient donner priorité et renforcer les aides directes ou indirectes destinées aux projets touristiques contribuant à l'amélioration de la qualité de l'environnement. Dans ce contexte, il convient d'étudier l'application harmonieuse au niveau international d'instruments économiques, juridiques et fiscaux, afin de garantir l'utilisation durable des ressources dans les activités touristiques.

11. Les régions vulnérables, aujourd'hui et à l'avenir, du point de vue de l'environnement et de la culture, doivent être considérées comme prioritaires pour la coopération technique et les aides financières en vue d'un développement touristique durable. Les régions particulièrement dégradées par des modèles touristiques obsolètes et à fort impact doivent aussi faire l'objet d'une attention particulière.

12. Le développement des formes alternatives de tourisme respectant les principes du développement durable ainsi que la diversification des produits touristiques constituent des facteurs de stabilité, à moyen comme à long terme. Il convient, dans ce sens, et en particulier dans le cas de nombreuses petites îles et des zones écologiquement fragiles, de favoriser et de renforcer de manière active la coopération régionale.

13. Les gouvernements, l'industrie, les autorités et les ONG compétentes en matière de tourisme doivent encourager et participer à la création de réseaux accessibles de recherche, de diffusion d'information, et de transfert de connaissances et de technologies appropriées en matière de tourisme durable.

14. La définition d'une politique en matière de tourisme durable suppose le soutien et la promotion de systèmes de gestion touristique compatibles avec l'environnement, d'études de faisabilité permettant la transformation du secteur, tout comme la mise en œuvre de projets de démonstration et le développement de programmes de coopération internationale.

15. L'industrie touristique, en collaboration avec les organismes et les ONG dont les activités sont liées au tourisme, doivent définir le cadre spécifique de mise en œuvre des actions actives et préventives pour un développement touristique durable. Ils doivent élaborer des programmes afin de favoriser l'application de ces mesures dans la pratique. Ils sont chargés d'assurer le suivi des actions, d'informer des résultats obtenus et d'échanger leurs expériences.

16. Le rôle et les effets sur l'environnement du transport lié au tourisme doivent faire l'objet d'une attention particulière. Il convient dans ce sens de créer des instruments et de prendre des mesures afin de réduire la part des énergies et des ressources

utilisées non renouvelables, et d'encourager les mesures visant à recycler et à réduire les déchets engendrés dans les installations touristiques.

17. Afin que le tourisme soit une activité durable, il est essentiel que les principaux acteurs intervenant dans les activités touristiques, les membres de l'industrie en particulier, adoptent et appliquent des codes de conduite favorisant la durabilité. De tels codes de conduite peuvent être des instruments efficaces pour le développement d'activités touristiques responsables.

18. Toutes les mesures nécessaires pour informer et favoriser la prise de conscience de l'ensemble des parties intervenant dans l'industrie touristique, qu'elles soient locales, nationales, régionales ou internationales, sur le contenu et les objectifs de la Conférence de Lanzarote doivent être mises en œuvre.

Résolution finale

La Conférence mondiale du Tourisme durable considère essentiel de lancer les appels publics suivants :

1. La Conférence recommande aux États et aux gouvernements régionaux d'élaborer d'urgence des programmes d'action pour un développement durable au secteur du tourisme, en accord avec les principes énoncés dans cette Charte.
2. La Conférence a décidé de soumettre la Charte du Tourisme durable au secrétaire général des Nations Unies, afin qu'elle soit prise en considération par les organismes et agences du système des Nations Unies, ainsi que par les organisations internationales ayant des accords de coopération avec les Nations Unies, en vue de sa présentation devant l'Assemblée générale.

Résolution sur le Comité de suivi

Suite à la Conférence mondiale du Tourisme durable, et à l'adoption de la Charte mondiale du Tourisme durable, et de par l'importance des accords obtenus, il convient d'en assurer l'avenir. Il est vital d'assurer la continuité de la ligne de travail et de favoriser la coopération ici entamées.

Afin de consolider le travail déjà réalisé, il est nécessaire d'assurer un suivi et de veiller à l'application de cette Charte du Tourisme durable.

Dans ce sens, les points suivants ont été adoptés :

1. La création d'un Comité de suivi pour la Charte et son programme d'action qui sera constitué des institutions et des agences internationales composant le Comité organisateur de la Conférence.
2. Le Comité de suivi doit assurer la promotion et la diffusion de la Charte et veiller à son application optimale. Il doit également entreprendre des activités afin d'en garantir la continuité, détecter les situations critiques, et encourager toutes les entités publiques et privées à appliquer et à respecter les principes du tourisme durable.

3. Le Comité doit favoriser la réalisation d'études, de projets et d'actions de nature à créer des situations exemplaires pouvant servir de référence pour tout problème majeur au niveau mondial ; ceci constitue la meilleure manière d'appliquer la Charte et les principes du développement durable.

4. Ce Comité est chargé d'assurer la continuité et le suivi des accords de cette conférence et a la responsabilité de la diffusion et de la présentation de la Charte auprès des acteurs du développement durable en matière de tourisme, y compris devant les représentants de l'industrie touristique, les organismes gouvernementaux, les ONG, les agences des Nations unies, et autres institutions internationales.

ANNEXE 2 : Enjeux et objectifs de la charte du Parc National des Calanques

Source: Parc National des Calanques, Charte du Parc National, 2012

Charte du Parc national des Calanques – Eléments de diagnostic et enjeux

3.2.10 Les Objectifs de Protection du Patrimoine découlant du caractère et des enjeux

En ce qui concerne le cœur, au vu des éléments qui précèdent et des composantes du caractère (*Partie 2*), les enjeux en présence correspondent à XIII Objectifs de Protection du Patrimoine (OPP) paysager, naturel et culturel au titre de l'article L331-3 1° CE, regroupés en quatre catégories :

A - Enjeux qui concernent la biodiversité du territoire terrestre et maritime

La diversité biologique en termes de faune, de flore, de populations, de tailles des individus, de diversité génétique, etc. apparaît particulièrement fragilisée. Pour y remédier, une première catégorie d'objectifs de protection des patrimoines intitulée « **Préserver la biodiversité méditerranéenne terrestre et marine** » se décline en quatre OPP :

- Objectif I - préserver ou restaurer le bon fonctionnement des écosystèmes
- Objectif II- protéger les éléments naturels de grande valeur patrimoniale
- Objectif III - favoriser la diversité biologique commune méditerranéenne sous toutes ses formes
- Objectif IV - les propositions de création de réserves intégrales

B - Enjeux qui concernent la préservation, la réhabilitation le cas échéant, des paysages, la limitation du dérangement de l'Homme et des espèces et l'image des sites

Une deuxième catégorie d'objectifs intitulée « **Préserver les paysages, la quiétude et la magie des lieux** » se décline en trois OPP :

- Objectif V - limiter l'artificialisation, renforcer l'intégration paysagère des aménagements et rechercher la réversibilité
- Objectif VI - préserver la quiétude des lieux et les possibilités de ressourcement de chacun
- Objectif VII - limiter la marchandisation des sites et paysages

C - Enjeux qui concernent la préservation, la valorisation et la perpétuation du patrimoine culturel méditerranéen, matériel et immatériel

Une troisième catégorie d'OPP « **Préserver et valoriser la richesse culturelle de la Méditerranée provençale** » se décline en trois objectifs :

- Objectif VIII - réhabiliter et valoriser la ruralité et/ou la qualité des interfaces ville / nature
- Objectif IX - protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti et archéologique, et l'histoire des lieux
- Objectif X - favoriser le patrimoine culturel terrestre, littoral et maritime qui respecte durablement le territoire

D - Enjeux qui concernent l'accueil, la découverte et la sensibilisation des publics pour faire du cœur un espace de nature d'exception :

- objectif XI - accueillir, éduquer et sensibiliser tous les publics à l'environnement exceptionnel du Parc national des Calanques
- objectif XII - trouver le bon équilibre entre développement des activités de pleine nature et protection de l'environnement, et garantir un « tourisme durable »
- objectif XIII - maîtriser la fréquentation et organiser des pratiques sportives et de loisir éco-responsables

Ces Objectifs de Protection des Patrimoines sont développés dans la Partie 5 et déclinés en 19 articles du décret, 33 MARCœurs et 39 mesures partenariales.

ANNEXE 3 : Axes de développement et orientations de la charte du Parc Naturel Régional du Verdon

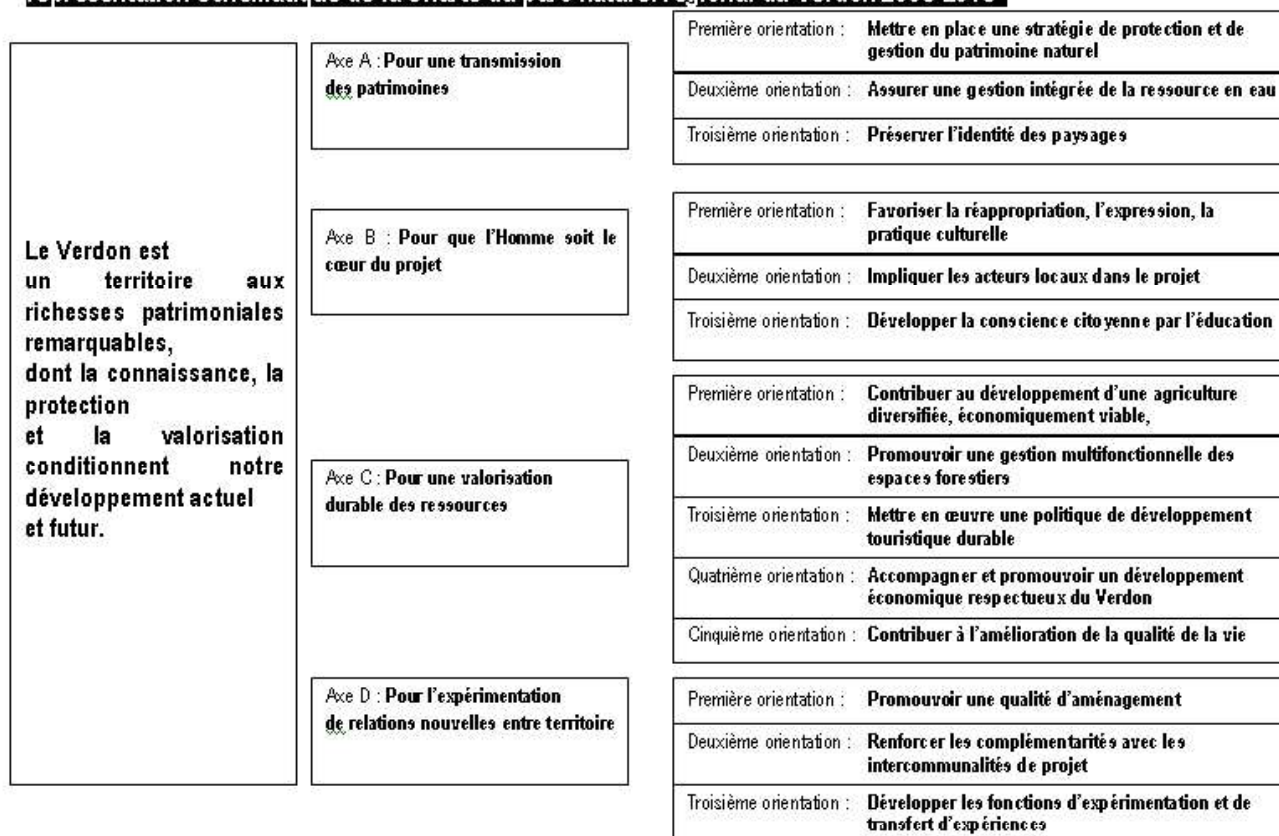
Source: Parc Naturel Régional du Verdon, charte 2008 - 2020, 2008

Face à ces enjeux, la nouvelle Charte du Verdon pour la période 2008-2020 s'articule autour de quatre axes prioritaires :

- **Axe A : Pour une transmission des patrimoines**
- **Axe B : Pour que l'Homme soit le cœur du projet**
- **Axe C : Pour une valorisation durable des ressources**
- **Axe D : Pour l'expérimentation de relations nouvelles entre territoires**

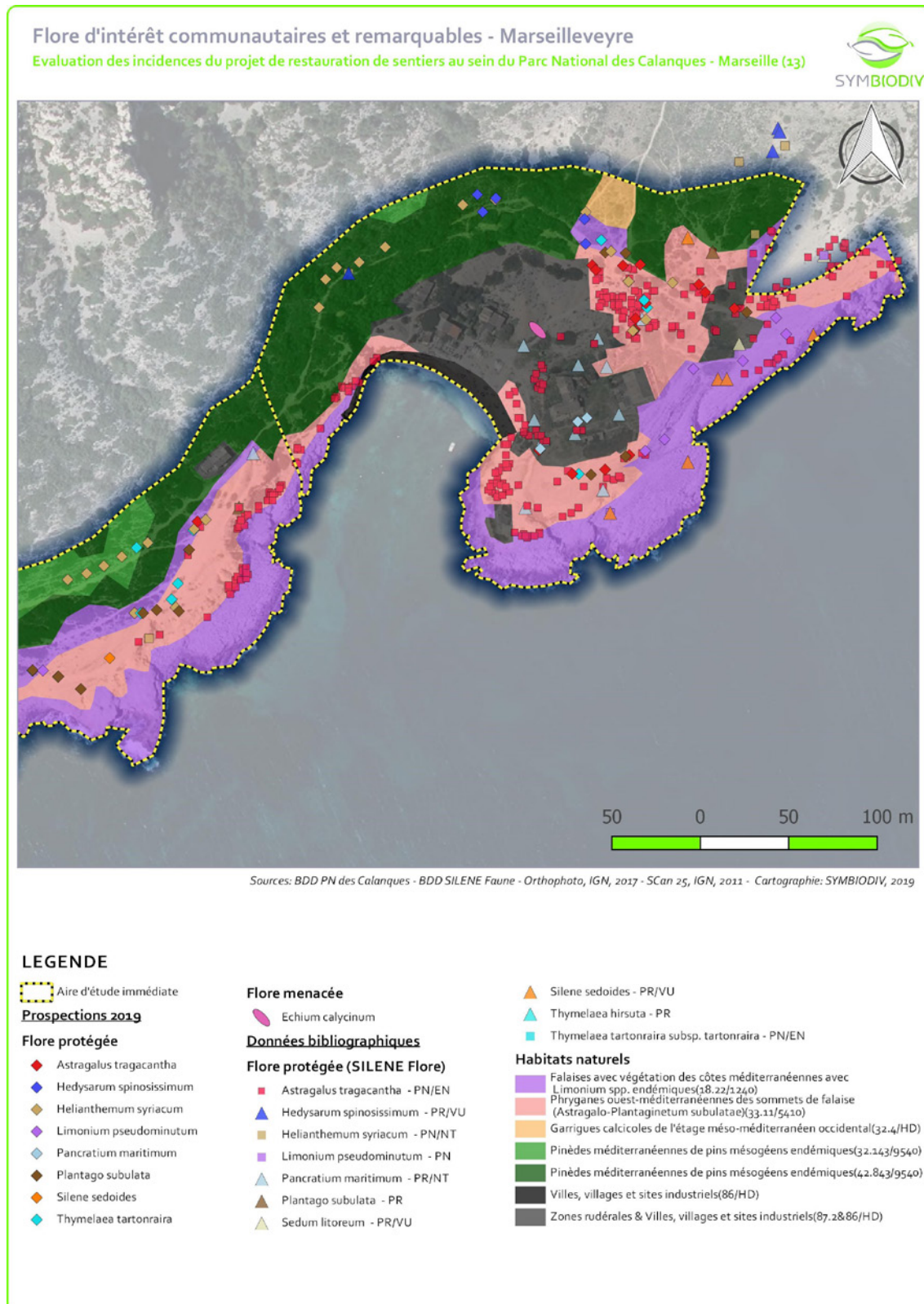
De façon plus détaillée, la stratégie du Parc dans le cadre de sa nouvelle Charte est la suivante (cf graphique ci-dessous).

Un projet pour le Verdon : représentation schématique de la Charte du parc naturel régional du Verdon 2006-2016



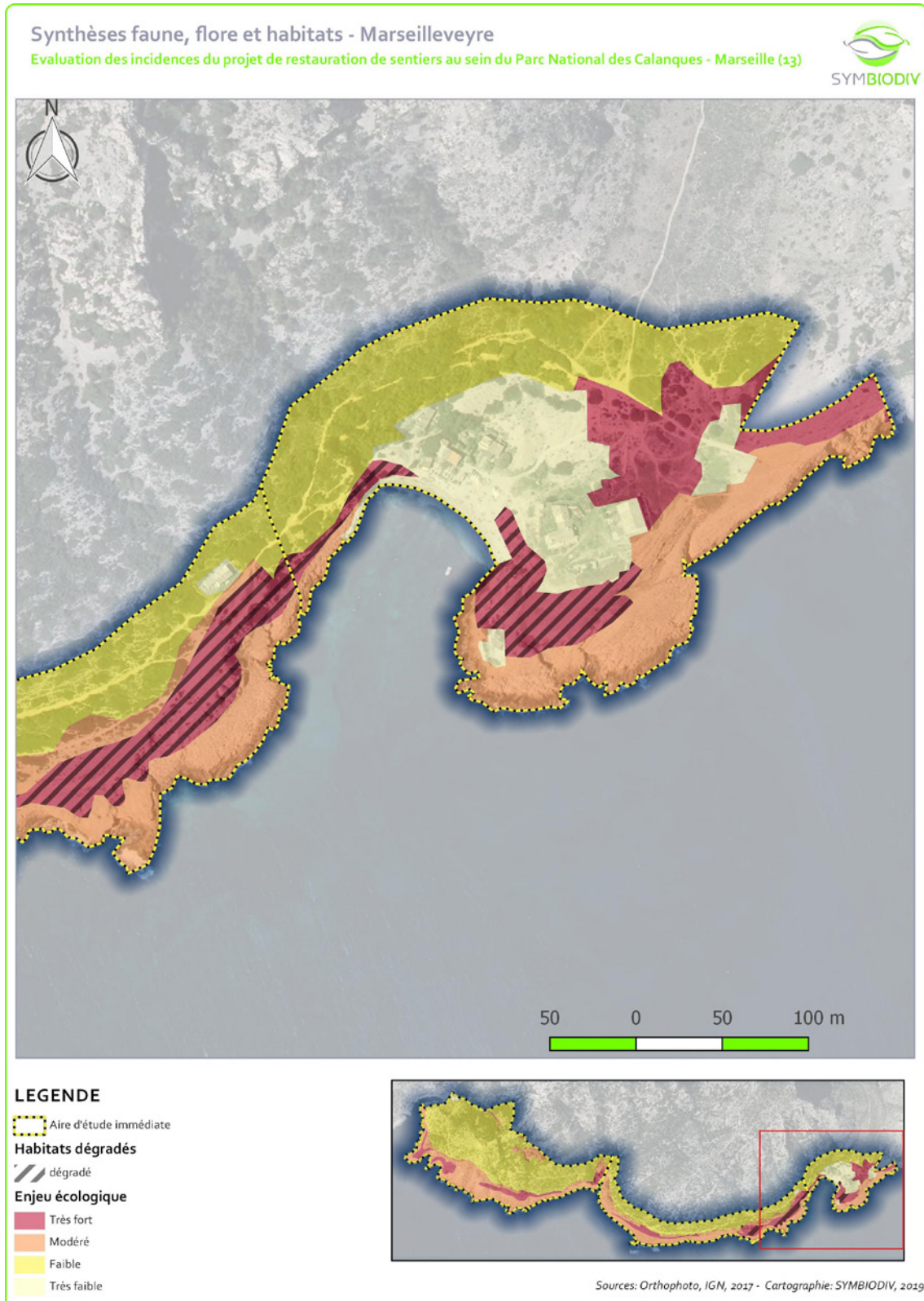
ANNEXE 4 : Recensement de la flore protégée présente sur le site de Marseilleveyre

Source: Symbiodiv, Etude d'évaluation des incidences du projet de restauration de sentiers du Parc National des Calanques au titre Natura 2000, 2019



ANNEXE 5 : Enjeux floristiques présents sur le site de Marseilleveyre

Source: Symbiodiv, Etude d'évaluation des incidences du projet de restauration de sentiers du Parc National des Calanques au titre Natura 2000, 2019



ANNEXE 6 : Fiches descriptives de techniques d'ouvrages

Source: Bureau d'étude ECO, Fiches de techniques d'ouvrages pour l'aménagement des sentiers dans le cadre de la mission Life Habitats Calanques, Elise Maudry, 2019

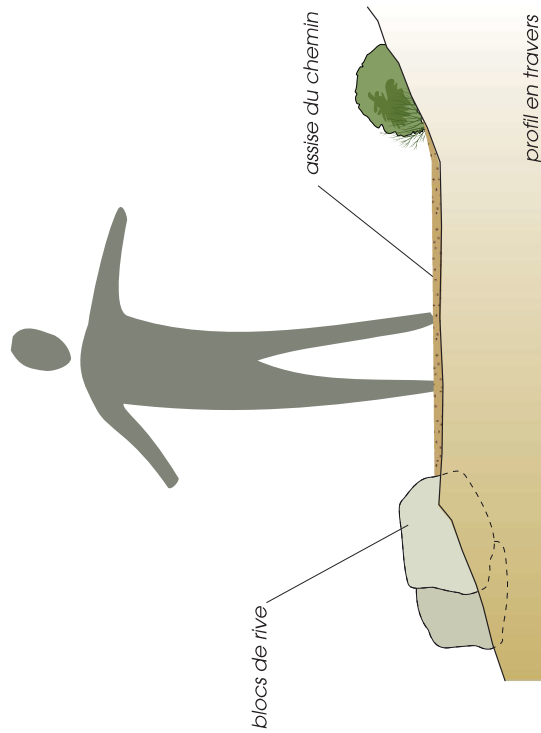
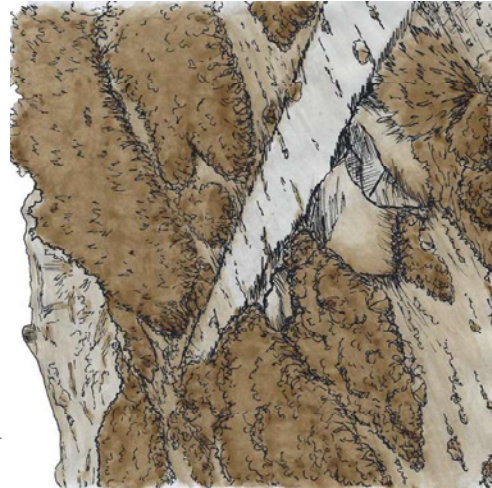
Blocs de rive

OUVRAGE

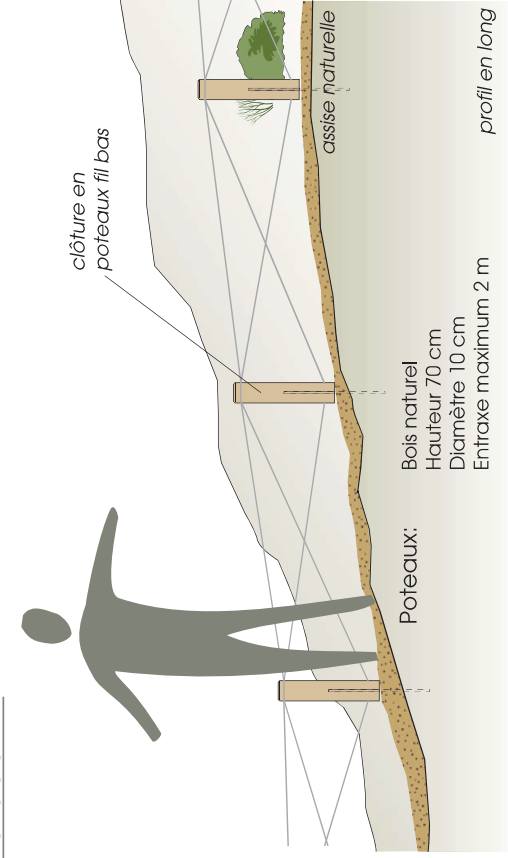
Exemple de site à traiter



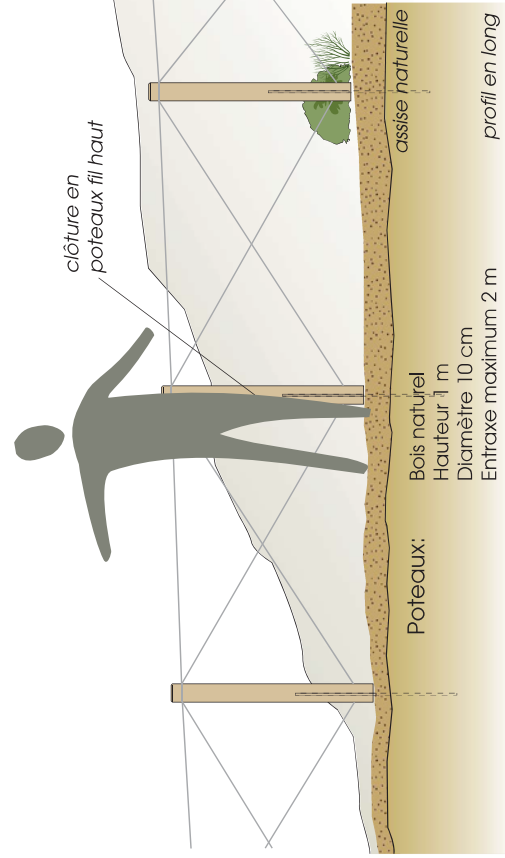
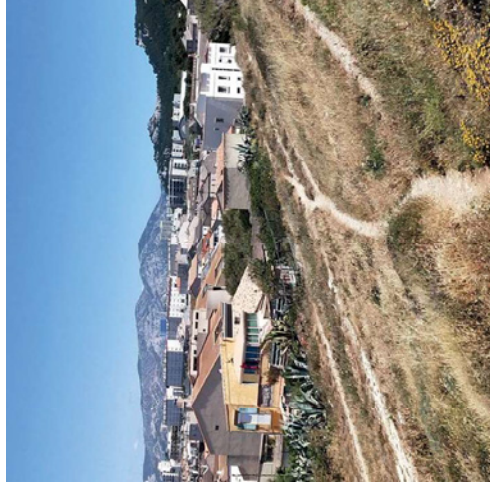
Croquis de réalisation



Poteaux fil



Exemple de site à traiter



Croquis de réalisation





Diplôme : Ingénieur en Paysage
Spécialité : Paysage
Spécialisation / option : Projet de Paysage : Site et Territoire
Enseignant référent : Chloé JARENO

| | | |
|---------------------------------|---------------|--|
| Auteur(s) : Elise MAUDRY | | Organisme d'accueil : Bureau d'étude ECO Adresse : 30 Avenue St-Sylvestre, 06000 NICE |
| Date de naissance* : 15/07/1995 | | |
| Nb pages : 39 | Annexe(s) : 6 | Maître de stage : Pierre TARDIEU |
| Année de soutenance : 2019 | | |

Titre français : Aménager le territoire par une démarche de tourisme durable : une réponse aux enjeux des sites touristiques protégés ?

Titre anglais : Develop the territory through a sustainable tourism approach: a response to the issues of the protected tourists sites?

Résumé (1600 caractères maximum) :

Admiratifs du paysage, il nous paraît souvent immuable et nous procure un sentiment de bien-être ou d'évasion. Le Parc National des Calanques et le Parc Naturel Régional du Verdon, dont la beauté participe à leur renommée internationale, sont de parfaits exemples de ces lieux hors du temps. Ces sites touristiques sont pourtant fragiles et subissent de fortes affluences. Est-il possible de concilier usages du public et préservation des milieux ?

De son apparition jusqu'à aujourd'hui, le tourisme a subi de fortes évolutions, mais depuis quelques années une prise de conscience émerge. De pratique inaccessible à la majeure partie de la population, il est devenu tourisme de masse. Plus de 2 millions de visiteurs par an sont recensés dans les calanques Marseillaises par exemple. Cette affluence a pour conséquence la divagation des touristes hors des sentiers, la dégradation de certaines espèces protégées, et donc la destruction du milieu.

Le tourisme durable répond à la problématique de préservation des sites en mettant en lien différents acteurs. Parmi ces acteurs, le paysagiste joue un rôle clef dans le projet d'aménagement. Entre observateur, médiateur et aménageur, son approche sensible du milieu, permet une réalisation cohérente et durable.

C'est à ces problématiques que ce mémoire tente de répondre au travers d'une analyse des sites, des usages et de la valeur accordée aux milieux. Diverses techniques d'ouvrages sont proposées en fonction de leurs caractéristiques et de la réponse directe ou indirecte apportée aux enjeux des sites.

Abstract (1600 caractères maximum) :

Appreciative of the landscape, it often seems unchangeable and gives us a good feeling or an escape sense. The Calanques National Park and the Verdon Natural Regional Park, whose beauty contributes to their international reputation, are perfect examples of timeless places. However, these tourist sites are fragile and suffer from strong presence. Is it possible to combine public uses and preservation of natural places?

From its emergence until today, tourism has known strong changes, but, since couple of years an awareness emerges. From inaccessible practice to the majority of the population, it became mass tourism. More than 2 million people a year are identified in the Marseilles creeks for example. This affluence results in tourist raving off the trails, the damages of some protected species, and therefore the destruction of the environment.

Sustainable tourism addresses the problem of preserving sites by linking different actors. Among these actors, the landscape designer plays a key role in the development project. Between observer, mediator and developer, his sensitive approach of the environment, allows a coherent and durable realization.

It is to these issues that this dissertation attempts to answer through an analysis of sites, uses and value given to these places. Different work techniques are proposed according to their characteristics and the direct or indirect answer brought to the issues of sites.

Mots-clés : Tourisme, Développement durable, Espaces protégés, Parc National, Parc Naturel Régional, Aménagement, Paysagiste

Key Words: Tourism, Sustainable development, Protected areas, National Park, Natural Regional Park, Development, Landscape designer

* Élément qui permet d'enregistrer les notices auteurs dans le catalogue des bibliothèques universitaires